|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **Formulation et Mise en œuvre des Politiques et Stratégies de développement en Mauritanie :****Evaluation du rôle et de la contribution du PNUD****dans l’intégration des questions environnementales et changements climatiques** |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**RAPPORT FINAL DE MISSION**

**(Novembre 2016)**

**Alioune Tamchir Thiam, Consultant international**

|  |  |
| --- | --- |
| SOMMAIRE | Pages |
| RESUME EXECUTIF ET CONCLUSIONS DE L’EVALUATION …………………………………-----------------------I. INTRODUCTION ……………………………………………………………………………………..* 1. Rappel du cadre …………………………………………………………..…………….……..
	2. Rappel de l’Objet et des objectifs ……………………………………….………………….

1.3. Rappel des principaux résultats attendus … ………..………………………….……………..1.4. Définition du champ…………………………………………………………………………….1.5. Orientations pour l’évaluation………………………………………………………………...II. DOMAINES COUVERTS ET APPROCE METHODOLOGIQUE…………………………… .....2.1. Domaines concernés ………………………..………………………………………………..2.2. Portée et objectifs de l’évaluation…….……………………………………………………….. 2.3. Approche Méthodologique ……………………………………………..……………………..III. CREATION D’UNE VISION NATIONALE SUR LES DIMENSIONS ET ENJEUX DE L’ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES ………………………………..3.1. Plaidoyers et Partages de Connaissances du PNUD…………………………………………..3.2. Etudes et Prospectives sur les Changements climatiques……………………………………..IV. PPROPRIATION NATIONALE DES THEMATIQUES ET CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR L’ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE…. 4.1. Appropriation nationale ………………………………………………………………………..4.2. Participation active aux rencontres et échanges internationaux………………………...…….....V. INTEGRATION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT……………..……………………………………….. 5.1. Renforcement des cadres organisationnels et de coopération ……………………….……..5.2. Ancrage et intégration des problèmes et questions liés à l’environnement et changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales………………………………….5.2.1. Formulation de politiques et stratégies de portée nationale……………………..5.2.2. Formulation de politiques et stratégies sectorielles………………………..……..5.2.3. Formulation de Programmes intégrés environnement et développement durable……………………………………………………………..………..5.2.3.1. *Programme MDG FUND ....*…………………...………...…………..5.2.3.2. *Programme* Biodiversité Gaz et Pétrole (*BGP)………………….….*…. *5.2.3.3. Programme Articulation Environnement Pauvreté*...………………..*5.2.3.4. Programme Art-Gold* …………..………………………………..…..VI. DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ET DES FINANCEMENTS POUR L’ENVIRONNEMENT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES …………..………………..6.1. Mobilisation des Partenariats et Financements /Environnement durable…………………..6.1.1. Vision d’ensemble…………………………………….…………………………..6.1.2. Small Grants Programme (SGP) …………………………….…………………..6.1.3. Alliance Mondiale Changement Climatique (AMCC) ………………………….6.1.4. Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU)………………………..6.2. Mobilisation des Partenariats et Financements/Energie durable……………………………VII. FORMULATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ET PROGRAMME THEMATIQUES DE RESILIENCE ET D’ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES……………..7.1. Préservation des écosystèmes et diversités biologiques…………………………………..7.2. Gestion des Ressources naturelles et lutte contre la désertification………………………7.3. Energies renouvelables et Efficacité énergétique ……………..…………………………..7.3.1.  Projets et Programme Plateforme solaire multifonctionnelle (PTFM…………..7.3.2. Promotion des Energies renouvelables ………………………...……………..7.3.3. Efficacité énergétique : Promotion des foyers améliorés………………………..7.4. Pollutions, nuisances et gestion des déchets………………………………………………..7.5. Prévention des crises et Relèvement …………………..…………………………………..7.6. Adaptation aux changements climatiques…………………………………………………..VIII. PRINCIPALES CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS………….----------------------- IX.ANNEXES………………………………………………………………………….…………………..Annexe 1 (Programme de travail de la mission)………………………………………………...… Annexe 2 (Liste des personnes rencontrées) ……………………………………………………… Annexe 3 (Liste de la bibliographie consultée) …………………………………………………… Annexe 4 (Termes de référence de l’évaluation) …………………………………………………. | 0001010101020607070708131315161616181820202227272728293232323334343536363839394040414142445152535557  |

|  |
| --- |
| **RESUME EXECUTIF ET CONCLUSIONS DE L’EVALUATION** |

**I. Cadre de l’évaluation**

Le «Plan cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement de la Mauritanie (UNDAF 2012-2016) et son Plan d’Action constituent le principal cadre de partenariat conclu entre le Gouvernement mauritanien et le Système des Nations Unies (SNU).

En vue de sa contribution dans l’UNDAF 2012-2016, le PNUD a élaboré pour la même période, son « Programme de pays pour la Mauritanie (CPD 2012-2016). Celui-ci constitue le principal cadre de cette évaluation du rôle et de la contribution du PNUD.

L’assistance du PNUD à la Mauritanie est répartie entre trois axes fondamentaux du CPD, en droite ligne de ceux de l’UNDAF. Cette évaluation concerne principalement l’axe 3 du CPD (2012-2016) (**Bonne gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles**), tout en restant attentive aux questions environnementales en rapport avec l’axe 1 (La lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire).

**II. Domaines concernés par l’évaluation**

La typologie des problématiques et questions environnementales et de changements climatiques qui interpellent la Mauritanie comprend neuf (9) domaines d’intérêt : 1. Partage et acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique; 2. Prise de conscience sur les interrelations Environnement –Energie-Pauvreté-Développement durable ; 3. Prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets ; 4. Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ; 5. Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques et la participation active aux rencontres et échanges internationaux ; 6. Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable ; 7. Mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques ; 8. Optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique ;et 9. Résilience et adaptation aux effets du Changement Climatique.

**III. Rapportage des résultats d’évaluation des apports du PNUD**

3.1. Plaidoyers et Partages des Connaissances du PNUD

Le Bureau-pays du PNUD en Mauritanie, de par ses attributions statutaires, a joué un rôle majeur en se mobilisant pour la sensibilisation, le plaidoyer et le partage de connaissances sur les questions environnementales et les changements climatiques, à travers la diffusion d’approches et de pratiques, selon les procédés et supports les plus adéquats (études prospectives, séminaires et ateliers d’information et de sensibilisation, formation des acteurs nationaux, diffusion de bonnes pratiques, lobbyings, coaching institutionnel, etc.).

Le PNUD reste le principal Partenaire Technique de la Mauritanie dans le domaine du plaidoyer et de l’appui structurant pour l’Environnement et le développement durable, bien plus que les Institutions spécialisées résidentes (comme la FAO) ou non résidentes (comme le PNUE).

Cependant, la partie la plus importante de la contribution du PNUD pour l’acquisition, par les acteurs nationaux mauritaniens, d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et les changements climatiques, s’est déroulée avant la phase actuelle de l’UNDAF (2012-2016).

|  |
| --- |
| Les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de partage de connaissances qui constituent l’apport du PNUD dans ce domaine étaient pertinentes et d’actualité par rapport aux besoins d’information des acteurs nationaux sur l’environnement, le changement climatique et le développement durable. Les différentes formes de contributions du PNUD (finances, coachings et expertises techniques) ont été efficientes et efficaces ; Et les résultats atteints, en termes de vision, traduisent une réelle prise de conscience nationale durable sur les problématiques et enjeux de l’environnement et du changement climatique. Ces résultats ont eu pour effet, le changement au niveau de la performance institutionnelle et des comportements (Effet 1 attendus de la mise en œuvre de l’UNDAF et du CPD 2012-2016. |

3.2. Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques

Mais faute de soutien financier pérenne (budget de fonctionnement), la mise en œuvre effective et durable de la plupart des cadres de concertation et de coordination des Acteurs nationaux n’est pas assurée durablement. Par ailleurs, la coordination et la concertation du PNUD avec les acteurs nationaux sont davantage impulsées par le PNUD et généralement prises en charge par lui.

Les apports du PNUD dans le domaine de la concertation et coordination entre acteurs nationaux, d’une part, et entre ceux-ci et le PNUD lui-même, d’autre part, répondent certes au besoin, mais l’efficacité du leadership d’un partenaire au développement (comme le PNUD) est limitée car certaines prérogatives relèvent du rôle régalien de l’Etat, même si celui-ci reste faible en matière d’organisation du processus de développement.

 3.3. Ancrage et intégration des problèmes et questions liés à l’environnement et changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales

Les prérequis pour l’ancrage et l’intégration des questions environnementales et de changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en Mauritanie» : la prise de conscience, la visibilité, l’appropriation, la participation active et le renforcement des cadres organisationnel et de coopération.

Le PNUD a appuyé la Mauritanie sur plusieurs plans (financement, expertise et partage de connaissance, etc.) et ses apports pour ces prérequis ont été déterminants pour la visibilité et la sensibilisation générale des acteurs mauritaniens (toutes catégories confondues) sur les dimensions Environnement durable et Changement Climatique.

L’appui du PNUD a permis de renforcer les capacités de programmation et de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLPIII) aux niveaux global et régional. Avec le coaching du PNUD : i) - le document initial CSLP III qui était validé et en cours de mise en œuvre, a été ré ouvert pour être reverdi en y insérant le volet changement climatique ; ii) - la version 2 du « Plan d’action national pour l’environnement (PANE2, 2012-2016) a été élaborée et validée avec un chapitre spécifique dédié aux changements climatiques (Axe 5) ; iii) - les appuis menés au niveau du cadre macro-économique ont abouti au renforcement des outils d’analyse et d’évaluation des politiques publiques, ainsi que de la programmation budgétaire globale et sectorielle ; iv) - les acteurs nationaux et les PTF ont adhéré au processus des consultations de l’après 2015, en suscitant une forte appropriation pour un pays qui n’était pas parmi les pays pilotes devant faire l’objet du processus qui servi de base à la formulation de la SCAP (Stratégie pour la croissance accélérée et la prospérité partagée 2016-2030 est en cours de validation)

Par ailleurs, le PNUD a apporté divers appuis visant l’élaboration ou la réactualisation des stratégies sectorielles et des outils stratégiques d’intégration de l’environnement tels que: (i) la stratégie nationale de la biodiversité; (ii) le 5ème rapport national sur la Convention sur la Diversité Biologique; (iii) la stratégie nationale sur les aires marines et côtières protégées et celle sur la conservation des zones humides et les aires protégées terrestres; (v) le Profil Environnemental du Pays; (vi) le programme sectoriel environnement et développement durable. ; vii) - l'élaboration de notes de politiques sectorielles (pour les secteurs de l’Hydraulique et de l’Assainissement, des Pêches, de l’Agriculture et de l’Elevage) en vue d'améliorer l'intégration des questions environnementales dans ces secteurs qui utilisent les ressources naturelles et occupent la majorité des populations pauvres.

Malheureusement, pour l’amélioration et le verdissement de la gouvernance du secteur des hydrocarbures en offshore, les avancées restent mitigées, car ce secteur est tributaire d’un marché mondial déterminé par la rentabilité financière et la compétitivité, parfois aux dépens des questions environnementales élémentaires.

Sur le plan énergétique, la Mauritanie a bénéficié du coaching et de divers appuis du PNUD en rapport avec l’initiative SE4ALL, l’efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables pour l’amélioration du mix énergétique national à écobilan positif.

A travers l’appui du PNUD en partenariat avec le GiZ, le FEM/SGP et l’Union Européenne (AMCC), l'Office National de Météorologies disposent de capacités accrues en matière de collecte de données, de prévisions et de modélisation climatiques.

Par ailleurs, grâce à l’appui du PNUD, la problématique « pauvreté-environnement » est intégrée dans le processus de planification-budgétisation au niveau de trois secteurs (Environnement et Développement Durable, Energie et Mines et Pêches et Economie Maritime). Les institutions nationales ont amélioré l’intégration des questions « Pauvreté-Environnement » dans la préparation des budgets-programmes sectoriels et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

L’évolution positive des indicateurs effets du Programme de Pays (CPD), montrent que le Pays avance dans la bonne direction sur l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. Le Gouvernement a tenu à intégrer la dimension environnementale dans toutes [nouvelles] les stratégies de développement. La dimension genre est prise en compte de manière soutenue dans toutes les stratégies élaborées qu’il soit dans le domaine de la protection de l’environnement que dans le domaine des énergies renouvelables.

Enfin, le PNUD a contribué à l’intégration de la problématique Pauvreté-Environnement comme axe transversal des trois (3) piliers de la SCAP (Stratégie pour la croissance accélérée et la prospérité partagée 2016-2030 est en cours de validation) qui prend le relai du CSLPIII arrivé à terme.

3.4. Mobilisation des Partenariats et Financements pour l’Environnement et Changements climatiques

Le PNUD est perçu comme étant l’Agence des petits projets qui font bouger des montagnes d’initiatives et d’actions.

Ces ambitions dépassent de loin ses moyens financiers et ses capacités de mobilisation des financements qui sont limitées notamment par les préceptes qui sous-tendent son action : développement humain, équité, genre et bénéfice social.

Ainsi beaucoup d’opportunités de financement liés à la promotion du secteur privé mercantile, au développement des grosses et moyennes infrastructures de soutien à la croissance économique (énergie, route, télécommunication, etc.) ne sont pas exploitées par le PNUD pour des raisons qui tiennent à son statut et à ses convictions stratégiques (Ligne de conduite PNUD).

A cela s’ajoute le problème des compatibilités des procédures de gestion du PNUD avec celles de certains bailleurs potentiels. A tort ou à raison certains PTF incriminent la lourdeur (voire lenteur) des procédures de gestion du PNUD, mais jamais la transparence (voire traçabilité) de ses processus de prise de décision et d’exécution budgétaire.

3.4. Formulation et mise en œuvre de projets et programme thématiques de résilience et d’adaptation aux changements climatiques

En Mauritanie, le PNUD s’emploie également à créer les conditions de partenariats nécessaires et à mener des actions à valeur démonstrative sur le terrain (programmes et projets).

L’exécution de ces programmes et projets est directe et privilégie les actions à impact rapide et durable au sein des communautés et des institutions nationales aussi bien étatiques que non étatiques. L’approche du PNUD vise une complète appropriation des programmes et projets par les partenaires nationaux, un impact réel et immédiat, et une meilleure coordination des intervenants au niveau institutionnel et communautaire. Mais le PNUD n’a pas toutes les compétences techniques nécessaires pour conduire seul certains projets de terrain, d’où la nécessité pour lui de s’associer aux institutions spécialisées et de compter beaucoup sur l’apport des acteurs nationaux étatiques et non étatiques (il assume la responsabilité des résultats de ses projets dont il n’assure pas seul la mise en œuvre effective).

3.5.Adaptation aux changements climatiques

Plusieurs projets initiés ou impulsés par le PNUD contribuent à l’adaptation aux changements climatiques. Grâce à ses projets et programmes :

* Un mécanisme d'échange et de diffusion de l'information météorologique (points focaux, relais dotés d'outils de communication au niveau des zones rurales) a été mis en place en Mauritanie et plus de deux cent agriculteurs et éleveurs mauritaniens ont acquis des capacités et des outils pour exploiter les bulletins et les avis de l'Office national de météorologie pour améliorer leur pratiques (date de semis etc.) ;
* Un dispositif de coordination des questions liées aux changements climatiques est devenu plus opérationnelle avec le leadership du Ministère chargé de l'Environnement ce qui a permis l'élaboration pour la première fois (de manière concertée) de la Contribution de la Mauritanie à la Capacitation des partenaires (Ministère de l’Environnement et du Développement Durable) pour le contrôle de la qualité de l’eau en milieu marin et côtier (Partenaires nationaux mieux outillés pour le suivi de la qualité de l’eau en milieu marin et côtier et la bonne prise de décisions) ;
* Une approche pour l’affectation judicieuse des ressources du SGP/FEM et de l’AMCC / UE, pour soutenir les microprojets sur le terrain s’est révélée pertinente pour un ciblage plus précis des groupes les plus pauvres sur des bases plus objectives et non discriminatoires à priori ; mais son application s’est révélée lourde du fait de l’interdépendance des apports et rôles des différentes parties prenantes ; et
* L'implication effective des structures gouvernementales et des communautés bénéficiaires a favorisé une réelle appropriation des résultats obtenus, ce qui aide à la durabilité des résultats de certaines actions réalisées. Les synergies créées avec les autres acteurs intervenant dans les mêmes zones ou des zones limitrophes contribuent à la pérennisation des acquis de divers projets réalisés par ou avec le concours du PNUD.

**IV. Principales conclusions de l’évaluation**

**Pertinence du rôle et de la contribution du PNUD**

Sur la base des référentiels de la matrice d’évaluation d’effet, de la qualité des réponses des acteurs nationaux interviewés et de l’appréciation déductives de l’expertise d’évaluation, il apparait que : le rôle et la contribution du PNUD pour l’environnement et les changements climatiques en Mauritanie sont justifiés **(mention bien,** c’est-à-dire, effets et impacts attendus sont atteints, sans équivoque possible**)** comme pertinents et d’actualité et correspondent aux besoins et attentes de la Mauritanie dans le domaine de la gouvernance et gestion environnementales face aux défis des changements climatiques.

**Qualité de la conception des actions du PNUD**

Sur la base des résultats d’analyse de la documentation disponible (notamment des documents de formulation de programmes et de projets), il apparait que : la conception des actions du PNUD est globalement cohérente **(mention assez bien,** c’est-à-dire, effets et impacts attendus sont atteints, avec des équivoques pour certains**),** avec toutefois des écueils dans la conception des actions ayant trait au renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques (mention passable, c’est-à-dire, effets et impacts attendus sont atteints à moitié), à l’optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (mention passable), et à la gestion durable des ressources naturelles (mention passable).

**L’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre des actions du PNUD**

Sur la base des résultats d’analyse des rapports d’activités, il apparait que : l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre des actions du PNUD sont globalement moyens (voire entre les mentions assez bien et passable). Elles sont :

* Bonnes pour le volet création de vision nationale sur l’environnement, le développement durable et les changements climatiques (**mention bien**) ;
* Assez-bonnes pour les volets : Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques ; Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable ; Préservation des écosystèmes et diversités biologiques ; Redéploiements énergétiques à écobilan positif ; et Pollutions, nuisances et gestion des déchets (**mention assez bien**) ; et
* Passables pour les volets :  Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ; Mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques ; Optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (concertations, coordinations, subsidiarités, synergies et complémentarités) ; Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification ; Prévention et gestion des risques et catastrophes liés au climat ;  Gestion durable des ressources naturelles ; et Prévention des crises et Relèvement liés à l’environnement pour le renforcement de la cohésion sociale **(mention passable).**

**En résultante, on relève (appréciation) que les impacts effectifs ou potentiels des rôles et contributions du PNUD sont :**

* Tangibles et bons en termes: de Partage et d’Acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique ; de Prise de conscience sur les interrelations Environnement–Energie-Pauvreté-Développement durable ; de Prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets ; et d’Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement  et les changements climatiques **(mention bien) ;**
* Apparents ou prévisibles en termes de : Participation active aux rencontres et échanges internationaux ; Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental; Mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques ; Préservation des écosystèmes et diversités biologiques ; et Redéploiements énergétiques à écobilan positif  **(mention assez bien);**
* Moyens en termes de : Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ; Optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique ; Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification ; Prévention et gestion des risques et catastrophes liés au climat ; Gestion durable des ressources naturelles ; Pollutions, nuisances et gestion des déchets ; et Prévention des crises et Relèvement liés à l’environnement et renforcement de la cohésion sociale **(mention passable)**

**En résultante, on relève (appréciation) que la durabilité des acquis de l’apport du PNUD est :**

* Bonne en ce qui concerne les résultats et produits relatifs à : Acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique (manifestations et portées des phénomènes) ; Prise de conscience sur les interrelations Environnement–Energie-Pauvreté-Développement durable ; Prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets ;  et  Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques **(mention bien)** ;
* Assez bonne en ce qui concerne les résultats et produits relatifs à la Préservation des écosystèmes et diversités biologiques **(mention assez bien)** ;
* Moyenne (à risque, si non consolidé) en ce qui concerne les résultats et produits relatifs : au Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ; à la Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable (Maîtrise d’ouvrage et ancrages des problèmes et questions liés à l’environnement) ; à l’optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (concertations, coordinations, subsidiarités, synergies et complémentarités) ; à la Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification ; à la Prévention et gestion des risques et catastrophes liés au climat ; à la Gestion durable des ressources naturelles ; au Redéploiements énergétiques à écobilan positif  (viabilité et pérennité des acquis du programme national PTFM solaire); aux Pollutions, nuisances et gestion des déchets ; et à la Prévention des crises et Relèvement liés à l’environnement pour le renforcement de la cohésion sociale **–(mention passable);**
* Faibles en ce qui concerne les résultats et produits relatifs à la mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques **(mention faible,** c’est-à-dire, effets et impacts enregistrés largement en dessous des attentes et nécessitent de réels redéploiements**).**

**V. Les principaux Enseignements de l’Evaluation**

1. Les effets induits en termes d’acquisition, par les acteurs nationaux, de vision d’ensemble et de prise de conscience nationale sur les questions environnementales et de changement climatique sont très satisfaisants. Le PNUD a été très performant sur ce plan qui correspond à ce qu’il sait faire le mieux ;
2. Les effets induits en termes de renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques sont encore faibles. L’expertise du PNUD en matière d’impulsion et de maintien d’une dynamique organisationnelle et de coopération au niveau national sur les questions environnementales et de changements climatiques est à améliorer ; Cette dynamique a un coût financier que le PNUD ne prévoit pas toujours dans ces programmes et l’Etat mauritanien ne budgétise pas de façon institutionnelle (il faut une prise en charge institutionnelle et financière de cette dynamique qui n’est pas sans coût)
3. De par le coaching et les appuis divers du PNUD (à travers ses programmes et projets thématiques et sectoriels), la Mauritanie est bien avancée en matière d’intégration des questions environnementales et de changements climatiques dans la formulation des politiques, stratégies, programmes et projets de développement ; Mais, l’on devrait veiller maintenant à ce que la mise en œuvre aussi soit effective sur ce plan
4. Le renforcement des cadres de concertation au niveau régional est une option pertinente ; Cependant, pour la Planification, il y a lieu d’être attentif au fait que dans le contexte mauritanien (décentralisation désamorcée au profit de la déconcentration), la Région (en tant qu’entité géo spatiale ou administrative) ne peut pas être le point de départ d’un processus de planification et d’articulation du développement. C’est soit une planification à l’échelle nationale qui induit la planification régionale, soit des planifications locales (voire niveau communal) qui sont agrégées en planification régionale.
5. Les effets induits en termes de mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques sont encourageants mais faibles, face aux besoins. Le PNUD semble saisir plusieurs opportunités de partenariats et de financements, mais en l’absence d’une stratégie conjointe (Gouvernement – PNUD) de mobilisation et d’optimisation des partenariats et des financements
6. Les actions de résilience et d’adaptation aux changements climatiques sont pertinentes et d’actualité, mais il manque à certaines d’entre-elles l’efficience et l’efficacité nécessaires pour impacts tangibles et durables.

**VI. Les Principales Recommandations de l’Evaluation**

1. Poursuivre avec les actions de sensibilisation et de partage de connaissance dans le domaine (environnement et changement climatique) en privilégiant dorénavant les cibles de la relève générationnelle :
* les jeunes et les enfants (Ministères de l’Education national, de l’enseignement supérieur) et contribuer à introduire ces questions dans le curricula des écoles,
* les Organisations de la société civile (OSC) pour maintenir la veille sur ces questions environnement et de changement climatique,
* Editer et diffuser (pour le Grand public) à des fins pédagogiques tous les paquets supports d’animation et de sensibilisation sur ces questions ;
1. Améliorer le cadre de coopération entre le PNUD et le PNUE notamment en ce qui concerne la mutualisation des moyens (financiers et humains), le coaching et les appuis au MEDD sur le volet Changements climatiques ; Et soutenir l’Etat pour le renforcement des cadres organisationnels et de coopération intersectorielles pour l’environnement et le changement climatique
2. Poursuivre avec les actions visant l’intégration des questions environnementales et de changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels de développement et veiller à la prise en compte effective de ces questions dans la mise en œuvre de ces politiques, stratégies et programmes

Contribuer à l’unification du cadre légal et règlementaire de gestion environnementale durable par des appuis divers au Gouvernement pour l’harmonisation du corpus juridique relatif à la gestion durable des ressources naturelles et de l’environnement et la finalisation et adoption des textes d’application de la loi cadre sur l’environnement pour enrayer certains dysfonctionnements en matière de protection de l’environnement (gestion des ressources naturelles, aménagement du territoire, lutte contre la pollution, etc.)

1. Appuyer l’élaborer d’une stratégie conjointe (Gouvernement –PNUD) de mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et le changement climatique, qui intègre toutes les opportunités de financement pour lesquelles la Mauritanie est éligible (Fonds vert Climat ; Pools de financement du secteur énergie durable et Divers guichets de facilité de financement)
2. Poursuive et améliorer l’efficience et l’efficacité des actions (programmes et projets) de résilience et d’adaptation aux changements climatiques à travers la formation technique des acteurs nationaux
3. Poursuivre avec le coaching et l’appui pour les autres étapes du processus SE4ALL (Elaboration et validation d’une stratégie nationale, d’un Agenda-Action et d’un Prospectus d’investissement SE4ALL/Mauritanie) en synergie et complémentarité avec les approches des Institutions financières (Banque Mondiale et Banque Africaine pour le Développement) et du Bureau régional -Afrique du PNUD qui travaillent tous sur la même problématique SE4ALL pour le coaching des pays.

🟋

🟋 🟋

|  |
| --- |
| **I. INTRODUCTION** |

**1.1. Rappel du cadre de cette évaluation**

Le Gouvernement de la Mauritanie a entrepris depuis plusieurs années des initiatives pour inverser la tendance de la déperdition des ressources naturelles et lutter efficacement contre la pauvreté, d’une part, et de l’inefficacité du système énergétique national dominé par l’utilisation des combustibles ligneux et des hydrocarbures.

Pour se faire, la Mauritanie s’est dotée d’une politique en matière d’environnement avec l’élaboration d’une Stratégie nationale pour l’Environnement et le Développement durable (SNDD), d’un Plan d’Action National pour l’Environnement (PANE) en 2006, évalué et amélioré en une seconde phase 2012-2016 (PANE2), et d’une Lettre de Politique Sectorielle Electricité (LPSE) qui donne une large place aux énergies renouvelables et à la coopération sous régionale pour l’énergie.

Un éventail de programmes environnementaux dans le domaine des politiques environnementales, des changements climatiques, de la protection de la biodiversité, de l’énergie et de la gouvernance de l’eau et de l’énergie a été développé à cet effet, notamment avec l’appui du PNUD.

C’est dans ce cadre, et en tenant compte des besoins évolutifs du pays, que le PNUD a engagé cette évaluation de son rôle et de sa contribution dans le secteur de l’environnement et de l’énergie en Mauritanie. Cet exercice d’évaluation d’effet intervient au terme du cycle de programmation 2012-2016/17 du PNUD Mauritanie.

**1.2. Rappel de l’Objet et des objectifs de cette évaluation**

L’objet et les objectifs de cette évaluation d’effet sont définis comme suit.

L’objet consiste à examiner dans quelle mesure l’appui du PNUD a contribué à améliorer l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement national.

L’objectif global c’est d’évaluer le positionnement du PNUD et ses contributions dans la gestion de l'environnement et de l'énergie pour le développement durable en Mauritanie.

Les objectifs spécifiques sont

* Evaluer le rôle et la contribution du PNUD dans l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en Mauritanie ; et
* Identifier les facteurs critiques, les processus et les décisions ayant eu un impact global sur les objectifs de développement et établir une liste des bonnes pratiques en termes de réalisation des objectifs ainsi que de recommandations applicables pour une future programmation de l’action du PNUD.

**1.3. Rappel des principaux résultats attendus de cette évaluation**

Les trois principaux résultats attendus sont définis comme suit :

1. Analyse et évaluation, à un niveau global, de la valeur ajoutée du PNUD Mauritanie dans le domaine de l’environnement et de l’énergie,
2. Analyse et évaluation, à un niveau global, de la contribution effective du PNUD aux priorités nationales, et
3. Formulation des recommandations quant à la pertinence des interventions du PNUD en Mauritanie, eu égard aux besoins effectifs dans le domaine de l’environnement et de l’énergie.

**1.4. Définition du champ de l’évaluation**

Cette « Evaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en Mauritanie» concerne une Institution internationale onusienne (le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)), un domaine de large portée sectorielle et transversale (l’Environnement) et un contexte national (Mauritanie) et international caractéristique (mondialisation et globalisation des questions environnementales liées aux changements climatiques).

|  |
| --- |
| *De par son acte fondateur****, le PNUD a pour mission essentielle****d’aider les pays à progresser plus rapidement sur la voie du développement socioéconomique (voire de développement humain).*  |

Les conditions fondamentales de l’assistance du PNUD à la Mauritanie, dans le cadre de la conduite de son processus de développement, sont définies dans un accord bipartite (Gouvernement mauritanien et PNUD) signé en juillet 1979.

Conformément à son mandat et aux orientations de son plan stratégique pour la Mauritanie, « **le PNUD a pour rôles essentiels de** : i) coordonner le système des Nations Unies au niveau local et renforcer son efficacité et son efficience et; ii) fournir, sur la base de la bonne pratique et de l’avantage comparatif, les connaissances, les conseils de politique et l’appui technique dans les quatre domaines d’intervention que sont la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement, et l’environnement et le développement durable[[1]](#footnote-1). Il œuvre également à l’intégration de la problématique environnementale dans les politiques, stratégies et programmes de développement et à l’amélioration de la coordination intersectorielle[[2]](#footnote-2).

*L’équité du genre, les droits humains, l’implication des jeunes dans le processus de développement étant des thèmes transversaux sont pris en compte tout au long du processus allant de la conception à la réalisation des programmes.*

Le PNUD n’étant pas le seul partenaire technique et financier de la Mauritanie,

|  |  |
| --- | --- |
| **Coopération RIM / PTF** | il évolue comme ses pairs, dans un cadre global de partenariats qui inclut des bailleurs de fonds et plusieurs agences de coopérations bilatérales et multilatérales. Les partenaires techniques et financiers (PTF) de la Mauritanie peuvent être répartis dans deux groupes : les institutions onusiennes (dont fait partie le PNUD) et les autres entités de la coopération bilatérale et multilatérale (y compris les ONG).  |

|  |  |
| --- | --- |
| Les complémentarités et synergies qui caractérisent les apports des différents PTF de la Mauritanie constituent la principale difficulté pour l’évaluation des effets de la contribution exclusive du PNUD.Ainsi, cette évaluation du rôle et de la contribution du PNUD, se limite aux seuls effets pour lesquels le PNUD aurait joué un rôle essentiel, soit en exclusivité, soit en partenariat (en tant que leader). | **Coopération RIM RIM / PTF** |

|  |
| --- |
| **Cadres stratégiques et programmatiques d’intervention du PNUD en Mauritanie** |
| **Niveau 1** | Plan cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement de la Mauritanie (UNDAF 2012-2016) et son Plan d’Action |
| **Niveau 2** | Programme- du PNUD pour la Mauritanie (CPD 2012-2016) |

Le partenariat conclu entre le Gouvernement mauritanien et le Système des Nations Unies (SNU) est formalisé à travers un document de référence intitulé : «Plan cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement de la Mauritanie (UNDAF) et son Plan d’Action. Ce partenariat a pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales telles que définies par le Gouvernement mauritanien.

Cette évaluation du rôle et de la contribution du PNUD concerne la période 2012-2016 qui correspond à la phase actuelle de mise en œuvre du dernier (en date) UNDAF (2012-2016) qui a été élaboré autour de la vision du Gouvernement mauritanien pour la promotion d’un développement durable du pays, opérationnalisée à travers le troisième plan d’action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP III).

Ce programme intégré (commun à l’ensemble des Agences du SNU) a été développé afin d’assurer, sur la base des avantages comparatifs du Système des Nations Unies, une contribution optimale à l’atteinte des priorités nationales de la Mauritanie[[3]](#footnote-3). Il a pour objectifs essentiels de contribuer à la réalisation des priorités nationales, la promotion des droits de l’Homme et la réalisation des valeurs et principes énoncés par la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L’UNDAF 2012-2016 et son plan d’action sont organisés autour de quatre axes de coopération identifiés par le Gouvernement mauritanien et l’Equipe de pays des Nations Unies pour la période couverte par le Plan cadre, à savoir[[4]](#footnote-4):

1. La lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire
2. L’accès aux services sociaux de base (santé, éducation, protection) et le maintien de la séroprévalence du VIH à moins de 1%
3. **L’amélioration de la gouvernance environnementale et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles, et**
4. L’amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs.

*La promotion et la protection des droits de l’Homme, l’égalité en matière de genre, la lutte contre le VIH/SIDA et la promotion de la bonne gouvernance ont été prises en compte de manière transversale, ainsi que les thématiques de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles et de la prévention des conflits[[5]](#footnote-5).*

Cette évaluation du rôle et de la contribution du PNUD concerne principalement l’axe 3 de l’UNDAF (**L’amélioration de la gouvernance environnementale et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles**), tout en restant attentive aux questions environnementales en rapport avec l’axe 1 (La lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire).

Le plan d’action de l’UNDAF est un accord entre le Gouvernement et le SNU basé les produits spécifiques que chaque agence et partenaire d’exécution devrait réaliser durant le cycle de 5 ans (2012-2016) et les modalités opérationnelles de l’appui au Gouvernement et au pays (technique, matériel et financier).

Pour sa contribution dans l’UNDAF 2012-2016, le PNUD a élaboré pour la même période, son « Programme de pays pour la Mauritanie (CPD 2012-2016).

|  |
| --- |
| **AXE 3 / UNDAF 2012-2016:** **Amélioration de la gouvernance environnementale et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles** |
| **Effets attendus** | **Produits attendus** | **Institutions du SNU parties prenantes**  |
| ***Effet 1****: Institutions nationales, locales et société civile sont en mesure d’exercer une bonne gouvernance environnementale et une valorisation économique des ressources naturelles prenant en compte les changements climatiques. FAO, PNUD, PNUE, Unesco* | **Produit 1.1:** Les institutions étatiques intègrent la valorisation du capital naturel productif et les dimensions environnementales y inclus le changement climatique dans les stratégies, politiques, programme, plans et budgets nationaux  | PNUD, FAO, PNUE, ONUDI, UNESCO |
| **Produit 1.2:** Le ministère chargé de l’environnement dispose de capacités et d’outils pour assurer une coordination intersectorielle et un contrôle environnemental  | PNUD, FAO, PNUE, ONUDI, UNESCO  |
| **Effet 2:** Les populations pauvres, notamment les jeunes et les femmes, tirent des bénéfices de la conservation et de la valorisation économique du capital naturel productif et s’adaptent au changement climatique. | **Produit 2.1:** Les populations locales disposent des capacités pour valoriser économiquement les ressources naturelles de manière durable. PNUD, PAM, PNUE, Unesco  | FAO, PAM, PNUD, ONUDI, PNUE, UNESCO  |
| **Produit 2.2:** Les communautés locales adoptent des techniques appropriées pour l’adaptation, l’atténuation et la résilience aux effets des changements climatiques.  | PNUD, UNESCO, FAO, ONUDI, PAM |

|  |  |
| --- | --- |
| Ce programme qui s’appuie sur les leçons apprises durant les phases précédentes de coopération PNUD/Gouvernement vient en appui aux initiatives nationales lancées au titre des priorités stratégiques du CSLPIII (2011-2015). Les efforts du PNUD visent la création d’un environnement favorable au développement. | **UNDAF****2012-2016** |

Et l’assistance du PNUD est focalisée sur trois axes fondamentaux, en droite ligne de ceux de l’UNDAF, à savoir :

1. Lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire ;
2. Gouvernance démocratique et économique et cohésion sociale ; et
3. **Bonne gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles dans l’optique d’une réduction de la pauvreté et d’une meilleure adaptation au changement climatique**.

Cette évaluation du rôle et de la contribution du PNUD concerne principalement l’axe 3 du CPD (2012-2016) (**Bonne gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles**), tout en restant attentive aux questions environnementales en rapport avec l’axe 1 (La lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire).

Pour assurer son rôle et répondre aux attentes déclinées dans l’UNDAF et le CPD, le Bureau–pays du PNUD est structuré autour de deux Unités thématiques : Gouvernance et Développement durable (constituée des anciennes Unités Pauvreté et Environnement), auxquelles il faut ajouter une Composante stratégique dédiée à la Croissance inclusive.

L’essentiel des domaines d’intervention et de contribution concernés par cette évaluation relève de l’Unité Développement durable. Toutefois, certains aspects importants de la contribution du PNUD (qui seront pris en compte dans cette évaluation) concernent la décentralisation, la responsabilisation des acteurs locaux et la gouvernance locale qui relèvent de l’Unité Gouvernance (à travers notamment le Programme ART-GOLD[[6]](#footnote-6)).

**1.5. Orientations pour l’évaluation**

L’apport du PNUD aux priorités nationales et sa valeur ajoutée seront saisis sous plusieurs angles, tels que la contribution à :

* la création d’une vision nationale sur la pertinence et les enjeux de l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en Mauritanie (les volets informations, communications, séminaires de formations, voyages d’études, études d’évaluation de l’état des lieux, participation des acteurs nationaux aux rencontres internationales sur le sujet, etc.) ;
* la mise en place ou au lancement d’un processus multisectoriel et multi acteurs (capacité nationale) pour la maîtrise d’ouvrage nationale du processus d’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, stratégies, programmes et projets de développement durable en Mauritanie;
* l’évaluation des besoins nationaux, à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de programmes et de projets de développement durable en Mauritanie (c’est-à-dire intégrant les questions environnementales et les changements climatiques); et
* la planification et financement du développement durable et à la recherche de partenariats (techniques et financiers) pour le développement de politiques, de stratégies, de programmes et de projets.

Pour chaque aspect, il s’agira d’évalué la pertinence et l’ancrage des apports du PNUD, la cohérence de ses appuis, l’efficience et l’efficacité de ses contributions ainsi que l’impact et la viabilité et durabilité de ses apports. Sur ces bases, le positionnement du PNUD sur l’échiquier des partenariats avec la Mauritanie sera apprécié à sa juste valeur dans le domaine de l’environnement et du changement climatique.

|  |
| --- |
| **II. DOMAINES COUVERTS ET APPROCE METHODOLOGIQUE** |

**2.1. Domaines concernés**

La typologie des problématiques et questions environnementales (dont changements climatiques) qui interpellent la Mauritanie peut-être sériée comme suit:

1. Le partage et l’acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique (manifestations et portées des phénomènes);
2. La prise de conscience sur les interrelations Environnement –Energie-Pauvreté-Développement durable ;
3. La prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets ;
4. Le renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ;
5. L’appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques et la participation active aux rencontres et échanges internationaux ;
6. La Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable (Maîtrise d’ouvrage et ancrages des problèmes et questions liés à l’environnement) ;
7. La mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques ;
8. L’optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (concertations, coordinations, subsidiarités, synergies et complémentarités) ;et
9. La résilience et l’adaptation aux Changements Climatiques, à travers :
* Préservation des écosystèmes et diversités biologiques,
* Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification ;
* Prévention et gestion des risques et catastrophes liés au climat ;
* Gestion durable des ressources naturelles ;
* Redéploiements énergétiques à écobilan positif ;
* Pollutions, nuisances et gestion des déchets ; et
* Prévention des crises et Relèvement (préventions des conflits liés à l’environnement et renforcement de la cohésion sociale).

Pour chacun des neuf besoins sus listés, il s’agira dans un premier temps d’identifier les effets et leurs durabilités dus aux apports du PNUD, et dans un second temps, de mesurer la pertinence, la cohérence, l’efficience et l’efficacité de ces apports.

**2.2. Portée et objectifs de l’évaluation**

Cet exercice est une évaluation d’effet de portée générale qui demeurera à un niveau global[[7]](#footnote-7). Il intervient au terme du cycle de programmation 2012-2016 du PNUD Mauritanie ; et a pour objet d’examiner dans quelle mesure l’appui du PNUD a contribué à améliorer l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement national formulées et mises en œuvre.

L'objectif global de l’exercice est d'évaluer le positionnement du PNUD et ses contributions dans la gestion de l'environnement et de l'énergie pour le développement durable en Mauritanie[[8]](#footnote-8).

Il s’agit d’analyses permettant tout à la fois d’évaluer :

* la valeur ajoutée du PNUD Mauritanie dans le domaine de l’environnement et de l’énergie ; et
* la contribution effective du PNUD aux priorités nationales.

**2.3. Approche Méthodologique**

Cette évaluation est traitée de façon séquentielle en trois (3) phases distinctes, mais organiquement liées :

Phase I (Imprégnation):

1. Rencontres d’imprégnation et d’échange avec les principaux acteurs et bénéficiaires des programmes et projets du PNUD pour l’environnement et l’énergie (RIE) ; et
2. Recherches et Etudes documentaires (RED) sur les programmes et projets du PNUD pour l’environnement et l’énergie (RIE).

Phase II (Investigations):

Les principaux acteurs et bénéficiaires des programmes et projets du PNUD pour l’environnement et l’énergie seront subdivisés en quatre catégories :

* Niveau PNUD-Bureau pays (Chargés de programmes et leaders thématiques du PNUD) ;
* Niveau national (Points focaux des conventions internationales pour l’environnement et le changement climatique au MEDD[[9]](#footnote-9), Direction de l’électricité et maîtrise de l’énergie au niveau du MPEMi[[10]](#footnote-10), Coordonnateurs/Chefs de projets nationaux, Acteurs/Décideurs, d’autres Départements ministériels, etc ;
* Niveau PTF (FAO, PAM, GIZ, UE, etc.) associés ou parties prenantes aux programmes et projets du PNUD pour l’environnement et l’énergie ; et
* Niveau bénéficiaires locaux (Visites de terrain des réalisations physiques en termes de biodiversité et ou d’articulation pauvreté-environnement).

*La diversité des acteurs et l’éventail des domaines d’intérêt pour cette évaluation sont tels que les interviews seront taillés sur mesures. Des « questionnaires modulables pour servir de guides d’entretien et de collecte de données » seront préparés à l’avance pour chaque catégorie d’entretien en fonction de du statut de l’interviewé, des domaines couverts et des enjeux sous-jacents.*

*La partie visite de terrain a concerné un projet d’adaptation aux changements climatiques et de préservation des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire (dans la région du Brakna).*

Phase III (Analyse et organisation des données) :

**Référentiel méthodologique**

Le PNUD, en tant que partenaire stratégique de la CEDEAO[[11]](#footnote-11) pour la mise en œuvre des déclinaisons-pays des objectifs du « Livre Blanc régional CEDEAO / UEMOA[[12]](#footnote-12) » pour l’accès durable à l’énergie[[13]](#footnote-13), avait adopté une démarche pertinente (d’analyse, d’évaluation et de coaching) validée par l’ensemble des pays de la CEDEAO en mars 2006[[14]](#footnote-14)*.* Cette démarche opérationnelle était sériée en six étapes caractéristiques : i) – Mise en œuvre d’un processus national multi-acteurs, multisectoriels et participatif (Etape 1); ii) – Création d’une vision politique nationale cohérente, axée sur la problématique et les enjeux comme une priorité pour le développement durable et la réduction de la pauvreté (Etape 2); iii) – Evaluation des besoins et attentes du pays (Etape 3); iv) – Elaboration des projets programmes thématiques et sous-sectoriels (Etape 4) ;  v) – Planification des investissements et recherche de partenariats et de financements**(**Etape 5) ; et vi)- Mise en œuvre et suivi (Etape 6).

Ce référentiel méthodologique appliqué au coaching du PNUD pour l’énergie durable, par similarité de problématique sectorielle, est aussi application au secteur de l’environnement. Il sert de ligne directrice pour cette évaluation du rôle et de la contribution du PNUD pour l’environnement et le changement climatique en Mauritanie, à savoir :

1. L’analyse et l’évaluation des effets et impacts de l’apport du PNUD (Etudes documentaires, Rencontres et échanges avec les acteurs et bénéficiaires, visites des réalisations sur le terrain); et
2. L’identification et classification des apports du PNUD pour l’énergie, l’environnement et le développement durable (Revue et analyse des projets et programmes du PNUD).

**Plan de présentation des résultats**

La bibliographie consultée est listée en annexe 3. L’analyse des informations / données collectées à travers les entretiens ainsi que les lectures et études documentaires sont les principales sources d’information qui sous-tendent les résultats de cette évaluation.

Le plan de présentation des résultats d’investigations et d’analyses comprend six (6) chapitres (le 6ième étant consacré aux recommandations) :

1. Plaidoyers et partages de connaissances du PNUD pour la création d’une vision nationale sur les dimensions et enjeux de l’environnement et changements climatiques (Etape 1) ;
2. Appuis et coachings du PNUD pour l’appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques (Etape 2) ;
3. Participations du PNUD  à l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement (Etape 3) ;
4. Contribution du PNUD au développement de la coopération et des financements pour l’environnement et les changements climatiques (Etape 4) ; et
5. Formulation et mise en œuvre de projets et programmes thématiques de résilience et d’adaptation aux changements climatiques (Etape 5).

Les annexes de cette évaluation sont organisées de la manière suivante : Annexe 1 (Programme de travail de la mission), Annexe 2 (Liste des personnes rencontrées) ; Annexe 3 (Liste de la bibliographie consultée) ; Annexe 4 (Termes de référence de l’évaluation).

|  |
| --- |
| **Matrice d’évaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en Mauritanie** |
| **Les Etapes** | **Rôles et Contributions du PNUD** | **Problématiques et Questions environnementales (dont changements climatiques) qui interpellent la Mauritanie** (cf. Analyse et organisation des données/ Référentiel méthodologique | **Insertion dans Plan du Rapport d’évaluation** |
| **Etape 1** | Plaidoyers et partages de connaissances du PNUD pour la création d’une vision nationale sur les dimensions et enjeux de l’environnement et changements climatiques | Le partage et l’acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique (manifestations et portées des phénomènes)  | **Chapitre III**Section 3.1 |
| La prise de conscience sur les interrelations Environnement–Energie-Pauvreté-Développement durable  | **Chapitre III**Section 3.2 |
| La prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets   | **Chapitre III**Section 3.3 |
| **Etape 2** | Appuis et coachings du PNUD pour l’appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques  | L’appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques et la  | **Chapitre IV**Section 4.1 |
| Participation active aux rencontres et échanges internationaux  | **Chapitre IV**Section 4.2 |
| **Etape 3** | Participations du PNUD  à l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement | Le renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques  | **Chapitre V**Section 5.1 |
| La Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable (Maîtrise d’ouvrage et ancrages des problèmes et questions liés à l’environnement  | **Chapitre V**Section 5.2 |
| **Etape 4** | Contribution du PNUD au développement de la coopération et des financements pour l’environnement et les changements climatiques  | La mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques  | **Chapitre VI**Section 6.1 |
| L’optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (concertations, coordinations, subsidiarités, synergies et complémentarités)   | **Chapitre VI**Section 6.2 |
| **Etape 5** | Formulation et mise en œuvre de projets et programme thématiques de résilience et d’adaptation aux changements climatiques | * Préservation des écosystèmes et diversités biologiques
 | **Chapitre VII**Section 7.1  |
| * Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification
 | **Chapitre VII**Section 7.2 |
| * Prévention et gestion des risques et catastrophes liées au climat
 | **Chapitre VII**Section 7.3 |
| * Gestion durable des ressources naturelles
 | **Chapitre VII**Section 7.4 |
| * Redéploiements énergétiques à écobilan positif
 | **Chapitre VII**Section 7.5 |
| * Pollutions, nuisances et gestion des déchets
 | **Chapitre VII**Section 7.6 |
| * Prévention des crises et Relèvement (préventions des conflits liés à l’environnement et renforcement de la cohésion sociale)
 | **Chapitre VII**Section 7.7 |
| **Conclusions et Recommandations** | **Chapitre VIII** |

|  |
| --- |
| **III. CREATION D’UNE VISION NATIONALE SUR LES DIMENSIONS ET ENJEUX DE L’ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES** |

**3.1. Plaidoyers et Partages de Connaissances du PNUD**

Durant ces vingt dernières années, notamment après le Sommet Mondiale sur le Développement durable (SMDD, Johannesburg 2002), le Bureau-pays du PNUD en Mauritanie, de par ses attributions statutaires, a joué un rôle majeur en se mobilisant pour la sensibilisation, le plaidoyer et le partage de connaissances sur les questions environnementales et les changements climatiques, à travers la diffusion d’approches et de pratiques, selon les procédés et supports les plus adéquats (études prospectives, séminaires et ateliers d’information et de sensibilisation, formation des acteurs nationaux, diffusion de bonnes pratiques, lobbyings, coaching institutionnel, etc.)[[15]](#footnote-15).

Cependant, la partie la plus importante de la contribution du PNUD pour l’acquisition, par les acteurs nationaux mauritaniens, d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et les changements climatiques, s’est déroulée avant la phase actuelle de l’UNDAF (2012-2016).

En remontant, un peu loin dans le temps, il apparait que la prise en charge, par le PNUD, de l’élaboration du premier « Plan d’action national pour l’Environnement (PANE1, 2007 – 2009) » et le coaching de la mise en œuvre de celui-ci (soutiens apportés à la “Cellule 21” au lancement du PANE) ont marqué un tournant décisif ayant impulsé, bien avant 2012, une nouvelle vision nationale sur les questions environnementales du pays, qui va bien au-delà des seuls aspects forestiers-Sahélo-sahariens auxquels on était habitué et pour lesquels les questions environnementales étaient limitées au champ de vision de la Direction des Eaux et Forêt.

La Stratégie de communication sur le PANE[[16]](#footnote-16), le Programme d’Action National de Lutte contre la Désertification[[17]](#footnote-17) et la Définition et Mise en Œuvre du « Programme de Stratégie Nationale pour le Développement et l’Environnement dans le cadre de l’Agenda 21[[18]](#footnote-18) » avaient déjà largement contribué à la création d’un déclic au niveau des décideurs politiques nationaux. Ces apports à travers le PNUD avaient permis, entre autres, de donner un sens à la création des structures nationales (qui tournaient à vide depuis 1995), à savoir : le « Conseil National Environnement et Développement en Mauritanie » (crée depuis décembre 1995 par Décret n° 95/060/ RIM/MDRE) ; les « Conseils régionaux pour l’Environnement et le Développement »  (crées depuis mai 1996 par Arrêté n° 0147/MDRE) et le « Comité Technique de l’Environnement et du Développement » (crée depuis mai 2016 par Arrêté n° 0146 / RIM/MDRE).

Ensuite, l’initiation et la mise en œuvre des projets et programmes phares tels que, le « Programme « Articulation Pauvreté-Environnement (APE1 et 2)[[19]](#footnote-19) » du PNUD/FEM[[20]](#footnote-20) à partir de 2006, le Programme de Microfinance du FEM/PNUD (SGP[[21]](#footnote-21) à partir de 2006), et le Programme « ART GOLD/ Mauritanie[[22]](#footnote-22) » à partir de 2011 ont parachevé la dynamique d’acquisition (au moins par les Cadres du Ministère en charge de l’Environnement) de vision d’ensemble sur les questions environnementales et les changements climatiques. A partir de 2011, il ne restait pratiquement que le besoin d’élargir cette acquisition de vision au reste des acteurs nationaux (étatiques et non étatiques).

Il apparait, à travers ses programmes d’activités annuels, que le PNUD poursuit encore ses efforts de plaidoyer et d’appui aux politiques nationales depuis 2012.

Le PNUD reste le principal Partenaire Technique de la Mauritanie dans le domaine du plaidoyer et de l’appui structurant pour l’Environnement et le développement durable, bien plus que les Institutions spécialisées résidentes (comme la FAO[[23]](#footnote-23)) ou non résidentes (comme le PNUE[[24]](#footnote-24)).

La vision d’ensemble acquise à travers le PNUD c’est : la prise de conscience des décideurs nationaux, du caractère interdépendant des secteurs d’intervention et de la nécessaire implication de tous les acteurs ainsi que sur l’utilisation d’ensembles diversifiés de politiques (**maturité observable lors des discussions et échanges sur les questions environnementales**).

Les principaux effets tangibles de cette prise de conscience sont perceptibles à travers l’engagement politique de haut niveau (Présidentiel) marqué, entre autres, par :

|  |
| --- |
| * la Communication du Conseil des Ministres, portant création d'un Ministère plein chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en 2014[[25]](#footnote-25) , en lieu et place d’un Ministère délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de l’Environnement;
* l’adoption d’un Décret portant création du « Comité National Environnement et Développement Durable (CNEDD) » et ses organes subsidiaires ;
 |
| * les Lettres de cofinancement des projets et programmes liés à l’environnement et aux changements climatiques par le Ministère des Finances[[26]](#footnote-26) ; et
* la représentation nationale à un niveau le plus élevé (Président) à la Rencontre mondiale annuelle (COP de 2009) sur le Climat et le Développement durable.

Les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de partage de connaissances qui constituent l’apport du PNUD dans ce domaine étaient pertinentes et d’actualité par rapport aux besoins d’information des acteurs nationaux sur l’environnement, le changement climatique et le développement durable. Les différentes formes de contributions du PNUD (finances, coachings et expertises techniques) ont été efficientes et efficaces ; Et les résultats atteints, en termes de vision, traduisent une réelle prise de conscience nationale durable sur les problématiques et enjeux de l’environnement et du changement climatique. Ces résultats ont eu pour effet, le changement au niveau de la performance institutionnelle et des comportements (Effet 1 attendus de la mise en œuvre de l’UNDAF et du CPD 2012 |
| 2016. |

**3.2. Etudes et Prospectives sur les Changements climatiques et leurs effets**

Le PNUD a beaucoup contribué à l’information et à la sensibilisation du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) résidents sur les enjeux des changements climatiques pour un pays comme la Mauritanie. Le déclic de la prise de conscience nationale sur le changement climatique est bien antérieur à 2012, mais limité à la seule sphère du staff du MEDD. L’accélération de la prise de conscience des autres acteurs nationaux est postérieure à 2012 et fait partie du CDP (2012-2016) en cours de réalisation.

Le PNUD a participé activement, avec la GiZ, au coaching de l’élaboration du PANE2 (Plan d’action national pour l’Environnement (PANE2 – 2012 -2016[[27]](#footnote-27)) sur un financement de la Banque Mondiale (Projet de renforcement des capacités du secteur public (PRECASP) en 2012 , puis à « l’évaluation économique (coûts-bénéfices) des effets des mutations et dégradations environnementales à long terme (2030-2050) sur le développement urbain de la ville de Nouakchott et estimation des coûts d’adaptation face aux facteurs environnementaux[[28]](#footnote-28) » en 2013.

La prise de conscience du MEDD qui en a résulté s’est traduite par l’institutionnalisation au niveau du secteur de l’Environnement de la « Cellule de coordination du Programme National Changements Climatiques (PNCC)» et son ancrage au Cabinet du Ministre (MEDD), avec à sa tête un « Chargé de mission » qui a rang de Conseiller proche du Ministre (donc près du pôle de décision). Selon le coordinateur de la Cellule du PNCC, avant la mise en œuvre de ladite structure et son rattachement institutionnel au plus niveau du MEDD, toutes les Communications nationales sur le Changement Climatique (pour les COP) étaient très légères, voire symboliques, bien que préparées avec l’appui d’une Agences onusienne non résidente (PNUE).

La relecture du PANA (Plan d’action national pour l’adaptation aux changements climatiques) qui avait été lancée avec l’appui du PNUD a été interrompue car elle a coïncidé avec un faible engouement des pays en développement pour les PANA qui sont des outils de portée court terme. Mais à l’instar des autres pays, la Mauritanie a lancé le cadre de planification à moyen et long termes qu’est le PNA (Plan national d’adaptation) avec l’appui du PNUD et de la GiZ (pour les volets formations au profit des acteurs sectoriels). Mais l’on rencontre déjà des blocages car le processus du PNA est difficile à mettre en place sans un mécanisme de financement de ce processus dans un contexte comme celui de la Mauritanie où l’Etat n’a pas toujours les moyens de ses ambitions. La Mauritanie fait partie d’un groupe de pays qui réclament un accompagnement du processus du PNA.

|  |
| --- |
| **IV. COACHING POUR L’APPROPRIATION NATIONALE DES THEMATIQUES ET CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR L’ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE** |

**4.1. Appropriation nationale**

Le PNUD a apporté divers appuis à la Mauritanie afin de l’aider à remplir ses engagements internationaux, le pays étant signataire de plusieurs conventions et traités internationaux tels que ceux sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification[[29]](#footnote-29). Le PNUD a contribué, entre autres, au renforcement des capacités de 120 partenaires nationaux (80 ONG, 20 leaders communautaires et 20 représentants des services techniques environnementaux) sur des thématiques telles que la biodiversité, le changement climatique, les Polluants organiques persistants, les eaux internationales, la gestion durable des terres, etc.[[30]](#footnote-30).

Avant la Conférence des Participants à la COP21 de 2015 à Paris, le PNUD a appuyé l’édition, la multiplication et la diffusion du document stratégique qui renferme les ambitions de la Mauritanie en matière d’Atténuation (Contribution Nationale prévue et déterminée (ANDC))[[31]](#footnote-31) ». L’ANDC est un document très important qui définit les ambitions d’actions futures en termes de réduction des émissions, mais aussi les efforts en termes d’adaptation ainsi que les besoins en termes de financement, de renforcement de capacités et de transfert de technologies **(document adopté en septembre 2015, dont l’élaboration traduit une réelle maitrise d’ouvrage et appropriation du MEDD)**.

Le document est élaboré sous forme de contributions prévues, mais une fois que la Mauritanie ratifie les Accords de la COP/Paris, il sera un document validé et converti en engagement. La ratification est en cours, la première étape, à savoir la signature de l’accord par la Mauritanie est réalisée (depuis le 22/04/2016), la deuxième étape qui concerne l’ordonnancement du pouvoir exécutif est également franchie (document signé en Conseil des Ministres le 14/07/2016), il reste la dernière étape, à savoir la soumission de l’accord à la Cession Parlementaire pour approbation (elle est programmée pour Novembre 2016)[[32]](#footnote-32). Pour le transfert de technologies, le MEDD a lancé une évaluation des besoins (exercice en cours) qui devrait être clôturée en fin 2016/début 2017[[33]](#footnote-33).

Selon l’avis du MEDD, la Mauritanie, avec le concours de divers partenaires au développement (PTF) dont notamment le PNUD, a pu user de l’ensemble des fonds et allocations pour le pays (FEM et Fonds d’adaptation). Le MEDD est en train de travailler avec les porteurs de projets (plus de 10 projets différents) :

**4.2. Participation active aux rencontres et échanges internationaux**

Le niveau de préparation acquis par le MEDD lui a permis d’assurer une bonne Communication nationale pour faire passer l’avis du pays sur les négociations internationales, notamment pour la dernière COP21 (Rencontre de Paris) et de dénicher diverses opportunités de coopérations. De l’avis même du MEDD, le PNUD a appuyé le pays en terme de visibilité et de sensibilisation générale sur les dimensions Changement Climatique pour le grand public, à travers des supports de communication élaborés, des prises en charge de quelques membres de la délégation mauritanienne, l’élaboration des outils de communication, etc. qui ont servi surtout lors de la Conférence des Participants à la COP21 de 2015, où la Mauritanie était fortement présente à un niveau politique élevé avec plusieurs acteurs/décideurs nationaux (Etat, Société civile, Parlementaires, Secteur privé, etc.).

|  |
| --- |
| **V. INTEGRATION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT** |

**5.1. Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques**

L’un des rôles du PNUD en Mauritanie, conformément à son mandat, consiste à coordonner le Système des Nations Unies (SNU) au niveau local et renforcer son efficacité et son efficience[[34]](#footnote-34). Dans le domaine de l’environnement et du changement climatique, la coordination de l’ensemble des actions est une préoccupation de portée nationale, les Agences du SNU n’étant pas les seuls acteurs qui appuient la Mauritanie.

* **Concertations et coordinations avec les Partenaires Technique et Financiers (PTF)**

Pour la coordination des actions de développement avec les PTF, le PNUD assure la coprésidence et le secrétariat du cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers. D’autre part, il siège, au titre du SNU, au sein du Comité technique restreint « Etat-Bailleurs » de coordination de l’Aide publique au Développement de la Mauritanie, qui sert d’instance de préparation des travaux des réunions de concertation de haut niveau. Cette position privilégiée fait que le PNUD reste très informé sur l’évolution de la coopération internationale dans tous les domaines en Mauritanie.

A cet effet, les appuis du PNUD en matière d’efficacité de l’Aide au développement (tous secteurs et toutes thématiques) ont permis de canaliser les efforts du Gouvernement et des PTF dans le cadre de l’organisation des instances de coordination et de gestion de l’Aide, ainsi qu’en matière de mobilisation de ressources et de partenariats stratégiques[[35]](#footnote-35).

Par ailleurs, le PNUD a assuré au niveau du Système des Nations Unies le leadership pour la réflexion sur l’élaboration d’un programme pluriannuel intégré liant le cycle de l’UNDAF à la préparation et la réponse humanitaire. A cet effet, une feuille de route a été développée et présentée à l’équipe pays (UNCT)[[36]](#footnote-36).

Depuis 2012, le PNUD ne cesse d’affirmer son leadership en matière d’appui à la formulation et évaluation des politiques publiques (exp. PNUD comme Partenaire stratégique du Gouvernement pour l’élaboration du premier rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan d’action 2011-2015 du CSLP) et l’organisation des Assises nationales pour sa validation tenues (en décembre 2012 à Kiffa)).

Mais les appuis du PNUD menés dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Paris n’ont pas pu aboutir à une réelle opérationnalisation du système de gestion de l’Aide au développement et la consignation de tous les appuis des PTF, contrairement aux optimismes des appréciations de 2012[[37]](#footnote-37). Les apports de la coopération bilatérale, notamment les coopérations décentralisées avec les ONG et les Communautés de base, échappent encore pour une grand part au repérage du système de gestion de l’Aide au développement en Mauritanie.

* **Concertations et coordinations avec les Acteurs nationaux**

Pour le renforcement des cadres organisationnels et de concertation des acteurs nationaux pour l’environnement, le PNUD a contribué à:

* la mise en place d'un Comité de suivi regroupant les Ministères clés concernés par l'Environnement, tels que l'agriculture, l'élevage, les pêches, l'eau et l'assainissement, les finances, le plan, les mines, l'énergie et le pétrole[[38]](#footnote-38) ;
* l'amélioration de la coordination intersectorielle sur les questions environnementales à travers l'appui à la mise en place de trois Comités régionaux sur l'Environnement et le Développement Durable[[39]](#footnote-39), dont deux (ceux de Brakna et de l’Assaba) sont renforcés et opérationnalisés sur les plans techniques (formation, sensibilisation) et matériels (équipement) par le PNUD dans le cadre de l’AMCC;
* la mutation du statut institutionnel du Département en charge du secteur de l’Environnement qui est passé de “Ministère délégué de l’Environnement et du Développement durable” à “Ministère plein” ;
* la création de l’Agence Panafricaine de la Muraille Verte ;
* l’opérationnalisation de la Commission environnementale qui doit assurer le suivi environnemental et la prise en charge des risques environnementaux liés aux activités pétrolières dans les zones d’exploitation[[40]](#footnote-40) ;
* la création du Conseil National Environnement et Développement Durable et de ses organes subsidiaires qui assure la planification concertée, la coordination intersectorielle et le suivi des actions de protection et de mise en valeur de l’environnement dans une perspective de développement durable[[41]](#footnote-41).

Par ailleurs, grâce à l’appui du PNUD, le cycle de programmation budgétaire a été amélioré par la mise en place d’un Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT[[42]](#footnote-42)), le premier depuis 10 ans, ainsi que la conduite d’une formation de haut niveau sur la budgétisation sensible au genre à l’endroit des acteurs publics et ceux de la société civile.

Dans le cadre de ses appuis à la société civile, et conformément aux actes du forum international sur les mécanismes d’implication de la société civile mauritanienne aux politiques de développement tenu en septembre 2011 à Nouakchott, le PNUD a initié la formulation d’un programme triennal de renforcement des capacités de la société civile. Parallèlement, plusieurs appuis ont été apportés aux Organisations de la Société Civile (OSC) mauritaniennes dont notamment le soutien à la participation à différentes concertations internationales, à des formations, ainsi que l’organisation d’une série d’ateliers de formations sur la gestion. Le comité de coordination des OSC, mis en place à l’issue du forum de 2011, s’est imposé comme un interlocuteur privilégié de dialogue et de mobilisation de la société civile mauritanienne.

Mais faute de soutien financier pérenne (budget de fonctionnement), la mise en œuvre effective et durable de la plupart des cadres de concertation et de coordination des Acteurs nationaux n’est pas assurée durablement. Par ailleurs, la coordination et la concertation du PNUD avec les acteurs nationaux sont davantage impulsées par le PNUD et généralement prises en charge par lui.

Du fait de la transversalité du MEDD, le PNUD participe activement au processus de rapprochement de ce Ministère avec les autres secteurs. Pour ce faire, le PNUD utilise (en le valorisant) le « Réseau de points focaux sectoriels (PFS) institué par le MEDD (qui se sont révélés très utiles) et apporte son appui à la Cellule nationale Changement Climatique du MEDD.

En somme, les apports du PNUD dans le domaine de la concertation et coordination entre acteurs nationaux, d’une part, et entre ceux-ci et le PNUD lui-même, d’autre part, répondent certes au besoin, mais l’efficacité du leadership d’un partenaire au développement (comme le PNUD) est limitée car certaines prérogatives relèvent du rôle régalien de l’Etat, même si celui-ci reste faible en matière d’organisation du processus national de développement.

 **5.2. Ancrage et intégration des problèmes et questions liés à l’environnement et changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales**

Les prérequis pour l’ancrage et l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en Mauritanie» sont présentés aux chapitres précédents, à savoir :

* la prise de conscience résultant d’une vision globale sur la problématique,
* la prise de conscience et visibilité sur les problématiques et dimensions générales « Environnement et Changements climatiques » et leurs effets,
* l’appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’Environnement et les Changements climatiques,
* la participation active aux rencontres et échanges internationaux ; et
* le renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques.

Le PNUD a appuyé la Mauritanie sur plusieurs plans (financements, expertises humaines, partage de connaissances, etc.) et ses apports pour ces prérequis ont été déterminants pour la visibilité et la sensibilisation générale des acteurs mauritaniens (toutes catégories confondues) sur les dimensions Environnement durable et Changement Climatique.

Pour ce qui est de l’intégration effective des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, il est important d’aborder distinctement :

* la formulation de politiques et stratégies de portées nationales ou sectorielles,
* la mise en œuvre des politiques et stratégies à travers la formulation de programmes et projets sous-sectoriels et thématiques,
* la mise en œuvre des programmes et projets.

5.2.1. Formulation de politiques et stratégies de portée nationale

Tout au long de ces quinze dernières années, le principal document référentiel de politique de portée nationale et internationale de la Mauritanie est le « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté  (CSLP)» qui constitue le cadre d’opérationnalisation à moyen terme de la Stratégie nationale pour l’atteinte (à l’horizon 2015) des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L’UNDAF et le CPD 2012-2016 correspondent à la phase de mise en œuvre de la troisième génération de CSLP (CSLP III, 2011-2015).

L’appui du PNUD a permis de renforcer les capacités de programmation et de suivi du CSLP aux niveaux global et régional. En effet, grâce coaching du PNUD, le processus de reporting du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est de plus en plus participatif aux niveaux national et régional à travers l’organisation systématique des assises nationales. Dans le même cadre, l’appui à l’élaboration participative des Programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP) dans les différentes régions du pays a permis de prendre en compte les potentialités et les priorités régionales pour la réalisation des objectifs nationaux de développement.

Avec le coaching du PNUD, le document initial CSLP III qui était validé et en cours de mise en œuvre, a été ré ouvert pour être reverdi en y insérant le volet changement climatique.

Par ailleurs, avec l’appui du PNUD, la version 2 du « Plan d’action national pour l’environnement (PANE2, 2012-2016) a été élaborée et validée avec un chapitre spécifique dédié aux changements climatiques (Axe 5). Le leadership du PNUD en matière d’appui organisationnel et institutionnel se cesse de s’affirmer depuis 2013 par l’élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), pour la 2ème année consécutive et la tenue des assises nationales pour sa validation[[43]](#footnote-43) et l’évaluation de tout le cycle du CSLP en 2015. Le PNUD a également favorisé l’opérationnalisation du plan d’action 2011-2015 du CSLP et le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de politiques publiques aux niveaux national, régional et local[[44]](#footnote-44). Les appuis menés au niveau du cadre macro-économique ont abouti au renforcement des outils d’analyse et d’évaluation des politiques publiques, ainsi que de la programmation budgétaire globale et sectorielle[[45]](#footnote-45)

Au titre du développement durable, le PNUD a fortement appuyé le Gouvernement mauritanien dans l’opérationnalisation du Plan d’Action 2011-2015 du CSLP, afin que celui-ci se traduise par une croissance économique et sectorielle inclusive et créatrice d’emplois, ce qui devrait permettre un renforcement de la cohésion sociale et de l’accès des femmes aux facteurs de production.

Les priorités du pays à travers le CSLPIII en droite ligne de la vision du PNUD pour le développement de la Mauritanie étaient :(i) la formulation de politiques et stratégies axées sur la croissance, la création d’emplois et d’auto emplois, pour un meilleur accès des pauvres aux moyens et techniques de production; (ii) l’amélioration des capacités locales et communautaires pour la génération d’emplois et de revenus à travers la valorisation économique durable des ressources naturelles et l’adaptation aux changements climatiques ; (iii) la mise en place d’un partenariat innovant pour la protection de la biodiversité marine et côtière dans le contexte de l’exploitation pétrolière et gazière pour protéger les ressources halieutiques du pays ; (iv) la mise en place d’un cadre propice pour le développement des énergies renouvelables aux fins de palier la situation de pauvreté énergétique, surtout dans les zones rurales[[46]](#footnote-46).

En outre, le PNUD a réussi à faire adhérer les acteurs nationaux et les PTF au processus des consultations de l’après 2015, en suscitant une forte appropriation pour un pays qui n’était pas parmi les pays pilotes devant faire l’objet du processus[[47]](#footnote-47). L’appropriation du processus aux niveaux national, régional et local et auprès des partenaires au développement a débouché sur la production d’un rapport analytique et inclusif dont les enseignements portés par toutes les parties prenantes ont servi de base à la formulation de la SCAP (Stratégie pour la croissance accélérée et la prospérité partagée 2016-2030 est en cours de validation) qui prend le relai du CSLPIII arrivé à terme en 2015[[48]](#footnote-48). A travers ce coaching du PNUD, la Mauritanie a défini ses priorités de développements après les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le processus fut participatif, reflétant ainsi l’engagement des Mauritaniens à s’impliquer davantage dans toutes les batailles en vue du développement[[49]](#footnote-49). Le processus de consultations nationales sur l’agenda de développement de l’après 2015 a connu une grande appropriation en Mauritanie avec l’accompagnement de toutes les parties prenantes, notamment les acteurs locaux, régionaux et nationaux qui ont exprimé leurs opinions et contribué à l’élaboration d’un rapport inclusif et analytique.

Afin de renforcer les capacités du Gouvernement en matière de formulation, de mise en œuvre et d’évaluation des politiques publiques, en 2013, le PNUD a appuyé la mise en place d’outils pour l’alignement budgétaire et la mise en place des budgets et programmes sectoriels (exp. le PNUD a initié, avec l’appui du Haut-commissariat au plan du Maroc, l’élaboration d’une matrice de comptabilité sociale pour la Mauritanie qui devra servir de base à une étude sur l’analyse des impacts économiques et sociaux des industries extractives).

D’autre part, les structures en charge du pilotage des politiques du secteur privé, notamment la Caisse de dépôts et de développement (CDD), la Chambre de Commerce, d’Industrie et d’Agriculture de Mauritanie (CCIAM) et la Direction Générale du secteur privé (MAED), ont également bénéficié des appuis du PNUD en renforcement des capacités[[50]](#footnote-50).

5.2.2. Formulation de politiques et stratégies sectorielles

Depuis 2012, et bien avant, le PNUD apporte divers appuis visant l’élaboration ou la réactualisation des stratégies sectorielles et des outils stratégiques d’intégration de l’environnement tels que: (i) la stratégie nationale de la biodiversité; (ii) le 5ème rapport national sur la Convention sur la Diversité Biologique; (iii) la stratégie nationale sur les aires marines et côtières protégées et celle sur la conservation des zones humides et les aires protégées terrestres[[51]](#footnote-51); (v) le Profil Environnemental du Pays; (vi) le programme sectoriel environnement et développement durable.[[52]](#footnote-52).

Le PNUD a également contribué à l'élaboration de quatre notes de politiques sectorielles (pour les secteurs de l’Hydraulique et de l’Assainissement, des Pêches, de l’Agriculture et de l’Elevage) en vue d'améliorer l'intégration des questions environnementales dans ces secteurs qui utilisent les ressources naturelles et occupent la majorité des populations pauvres (Rapport annuel IPE)[[53]](#footnote-53).

Ces notes étaient aussi destinées aux décideurs politiques afin de les sensibiliser sur la nécessité d’allouer plus de ressources sur le budget de l’Etat ou sur d’autres sources de financement aux questions de pauvreté-environnement. Le PNUD a initié un processus d'intégration des questions environnementales dans le processus de budgétisation en vue de promouvoir un développement durable et inclusif (cf. Prodoc APE3, et Rapport annuel APE 2014).

Malheureusement, certaines études stratégiques *(revue des dépenses publiques, étude relative à l’élaboration d’une note conceptuelle pour l’introduction du concept du budget-programme en Mauritanie, étude relative au développement des critères de sélection des projets/programmes Pauvreté-Environnement pour leur inscription dans le budget de national ou dans des mécanismes de financement innovants)* visant à améliorer la prise en compte des questions environnementales dans le processus budgétaires national n'ont pas pu être achevées.

D’autre part, l'élaboration d'un catalogue de normes et standards comportant des mesures d’atténuation des impacts de l'exploration et de l'exploitation du pétrole en offshore n'a pas pu être réalisée. Il en est de même de l'élaboration d'une déclaration de politique du secteur des hydrocarbures[[54]](#footnote-54). Enfin, pour l'amélioration de la gouvernance du secteur des hydrocarbures en offshore, les avancées restent mitigées, car le secteur des hydrocarbures est tributaire d’un marché mondial déterminé par la rentabilité financière et la compétitivité[[55]](#footnote-55), parfois aux dépens des questions environnementales élémentaires.

**Au niveau régional,** le PNUD a

appuyé l’élaboration de l’Agenda 21 de la ville de Nouakchott, l’évaluation économique des effets des changements climatiques à long terme (2030-2050) sur la ville de Nouakchott et l’estimation des coûts d’adaptation face au risque climatique ; et

contribué (à travers le « Programme ART- GOLD ») à la mise en place des « Plans Climat territoriaux intégrés (PCTIs) du Brakna et de l’Assaba qui intègrent le Changement Climatique et les questions environnementales dans la planification régionale et locale qu’il accompagnement aussi.

Il a également assisté le Gouvernement mauritanien pour son adhésion à l’initiative du Secrétaire des Nations Unies pour «Energie Durable pour Tous (SE4ALL-2030[[56]](#footnote-56)) » et contribuer à l’analyse de l’état de lieu du secteur de l’énergie, en vue de l’élaboration de la stratégie nationale et du plan d’action SE4ALL.

En assistant le Gouvernement à élaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables, en identifiant les gaps à combler et les secteurs prioritaires d’utilisation de ces énergies, le PNUD a contribué à l’atteinte des résultats spectaculaires de promotion des énergies renouvelables en Mauritanie qui représentent aujourd’hui 25% de la capacité installée contre 5% en 2012 (Discours du Ministre du Pétrole et Energie, 24/11/2015).

De même, le PNUD a appuyé la définition des priorités nationales en gestion saine des Ressources naturels[[57]](#footnote-57) . A ce jour, toutes les institutions nationales intègrent les questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement.

Grâce à l’appui du Bureau de Pays, l'Office National de Météorologies disposent de capacités accrues en matière de collecte de données, de prévisions et de modélisation climatiques (grâce à cet appui l’ONM élabore et diffuse de manières régulières des bulletins météorologiques, qui sont un outil indispensable dans le système d’alerte face aux évènements climatiques extrêmes (Rapport du projet Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques)[[58]](#footnote-58).

En 2015 deux secteurs (agriculture- Elevage/pêche) se sont servis des notes sectorielles produites dans le cadre des interventions appuyées par le PNUD pour incorporer dans leurs stratégies de développement la problématique pauvreté-environnement. Il s’agit de la Stratégies du secteur rural horizons 2025 et de la stratégie développement secteur de la pêche 2015-2019 (Rapport Projet Pauvreté-Environnement)[[59]](#footnote-59)

Dans le cadre du renforcement de la coordination intersectorielle en matière d’environnement, un cadre de concertation constitué d’un Comité de Suivi et d’un Comité de pilotage sur l’intégration des liens entre Pauvreté et Environnement a été mis en place et opérationnel (cf. PV de réunions du Comité)[[60]](#footnote-60).

Par ailleurs, grâce à l’appui du PNUD, la problématique « pauvreté-environnement » est intégrée dans le processus de planification-budgétisation au niveau de trois secteurs (Environnement et Développement Durable, Energie et Mines et Pêches et Economie Maritime)[[61]](#footnote-61).

Les institutions nationales ont amélioré l’intégration des questions « Pauvreté-Environnement » dans la préparation des budgets-programmes sectoriels et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) : Trois secteurs ((i) pétrole, mines et énergie ; (ii) pêches et économie maritime et (iii) environnement et développement durable) ont intégré la problématique pauvreté environnement dans leurs instrument de planification à travers l’élaboration de nouveau cadres de dépenses à moyens termes (CDMT)[[62]](#footnote-62).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **UNDAF** |  | **Contribution du PNUD : PNUD/CPD 🡺 UNDAF** |
| **3ième Axe  stratégique** | **Effets** | **Produits attendus** |  | **Axe stratégique 3** : **Bonne gouvernance environnementale et gestion durable des ressources naturelles** |
| **Amélioration de la gouvernance environnementale et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles** | **Effet 1 :** Les institutions nationales, locales et la société civile sont en mesure d’exercer une bonne gouvernance environnementale et une valorisation économique des ressources naturelles prenant en compte les changements climatique  | **Produit 1.1:** Les institutions étatiques intègrent la valorisation du capital naturel productif et les dimensions environnementales y inclus le changement climatique dans les stratégies, politiques, programme, plans et budgets nationaux. | **🡸** |  | 1. **Programme APE**
2. **Programme Biodiversité maritime et côtière/Pétrole & Gaz (BGP)**
3. **Programme ARTGOLD (AGM)**
4. **Formulation et reformulation des PANE2**
5. **Appui /SE4ALL (Analyse de gaps)**
6. **Etude et prospectives sur le Changement Climatique**
7. **Coaching PANA et PNA**
8. **Coaching processus reporting CSLP**
9. **Coaching SCAP 2016-2030**
10. **Etude/Profil environnemental du pays**
11. **Programmes sectoriels Environnement /Développement durable**
12. **Programme d’appui à la promotion et au développement des énergies renouvelables[[63]](#footnote-63)**
 |
| **Produit 1.2:** Le ministère chargé de l’environnement dispose de capacités et d’outils pour assurer une coordination intersectorielle et un contrôle environnemental | **🡸** | 1. Action de communication, formation, partage de connaissances pour la création de la vision et capacitation
2. Appuis divers 🡺 MEDD et CNEDD
3. Notes de politiques sectorielles (Hydraulique, Assainissement, Pêche, Agriculture et Elevage)
4. Projet SAICM (gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et processus de développement en Mauritanie[[64]](#footnote-64)
5. Projet APCC « Programme conjoint, Développement Résilient au Climat  en Mauritanie[[65]](#footnote-65)
 |
| **Effet 2:** Les populations pauvres, notamment les jeunes et les femmes, tirent des bénéfices de la conservation et de la valorisation économique du capital naturel productif et s’adaptent au changement climatique | **Produit 2.1:** Les populations locales disposent des capacités pour valoriser économiquement les ressources naturelles de manière durable | **🡸** | 1. Micros projets /Programmes SGP/AMCC
2. Micros projets /Programme MDG FUND
3. Programme Plateforme solaire

multifonctionnelle (PTFM)[[66]](#footnote-66) |
| **Produit 2.2**: Les communautés locales adoptent des techniques appropriées pour l’adaptation, l’atténuation et la résilience aux effets des changements climatiques | **🡸** |

L’évolution positive des indicateurs effets du Programme de Pays (CPD), montrent que le Pays avance dans la bonne direction sur l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement[[67]](#footnote-67).

Le Gouvernement a tenu à intégrer la dimension environnementale dans toutes [nouvelles] les stratégies de développement[[68]](#footnote-68). La dimension genre est prise en compte de manière soutenue dans toutes les stratégies élaborées qu’il soit dans le domaine de la protection de l’environnement que dans le domaine des énergies renouvelables[[69]](#footnote-69).

En somme, les objectifs et enjeux qui sous-tendent apports du PNUD pour l’intégration des questions environnementale et de changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles de la Mauritanie sont pertinents et répondent aux besoins et attentes du pays. Mais, de par leurs efficience et efficacité, les approches prônées pour y parvenir, apparaissent comme éparses (voire éparpillées) ; le PNUD voulant tout faire, avec parfois des moyens très limités (voire dérisoires).

5.2.3. Formulation de Programmes intégrés environnement et développement durable

5.2.3.1. *Programme « Intégration de la gestion locale environnementale dans le processus de planification - MDG FUND) »*

Ce programme, financé avec les fonds OMD, poursuit deux objectifs essentiels : (i) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, l’accès à l’eau et de meilleures conditions d’assainissement et bonnes pratiques d’hygiènes à travers une approche participative, et ii) renforcer les capacités nationales pour une meilleure intégration des problématiques environnementales dans les processus de planification et de développement décentralisé.

Les principales réalisations de ce programme concernent[[70]](#footnote-70) :

* L’encadrement, la diffusion de bonnes pratiques et le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des populations et des services techniques départementaux de l’environnement pour la régénération de leur milieu naturel fortement dégradés (reboisement, protections des surfaces agricoles de l’avancée des dunes, etc.) ;
* Les évaluations environnementales stratégiques sectorielles (eau, agriculture, l’élevage et santé) ;
* Les évaluations intégrées d’écosystèmes humides (parc national du Diawling, mare de Boubleyïne, lac d’Aleg et mare de Kankossa) ; et
* L’élaboration et l’appui à la mise en œuvre de trois agendas 21, selon une approche participative et intégrée, pour les départements de Kiffa, d’Aleg et de Kankossa.

5.2.3.2. *Programme* Biodiversité Gaz et Pétrole (*BGP)*

Le Programme Biodiversité Gaz et Pétrole financé par le PNUD/GEF a permis de contribuer efficacement à l’intégration des questions environnementales dans les politiques et stratégies de Développement de la Mauritanie à travers les réalisations suivantes[[71]](#footnote-71).

A travers ce programme, divers outils techniques sur les plans scientifiques et juridiques en liens avec l’environnement marin et l’exploitation pétrolière et gazière maritime ont été élaborés et la mis en œuvre : *( i) - Esquisse de Normes environnementales pour l’industrie du gaz et du pétrole et d'un catalogue de normes et standards comportant des mesures d’atténuation des impacts et élaboration du texte juridique correspondant ;ii) - Production d’un Atlas de vulnérabilité des zones marines et côtières en trois langues (l’arabe, le français et l’anglais); iii) - Appui à la mise en œuvre des engagements de la Mauritanie dans le cadre du Mémorandum d’Abidjan relatif aux tortues marines ; iv) – Appui à l’élaboration d'un décret conjoint (ministères de l’environnement, de l'industrie et de la Santé ) relatif au cahier de charges fixant les conditions d'élimination des déchets industriels, d'hygiène et de santé dans les projets industriels ; v) - Elaboration d’un arrêté conjoint MEDD, MPEMi et MPEM relatif  aux Evaluations d'Impact Environnemental (EIE) pour élaborer un Plan de Gestion Environnementale spécifique aux activités pétrolières ; vi) - Mise en place de base de données pour la DCE ; et vii) - l’élaboration d’un SIG en interface avec la base de données de la DCE sur les études d’impact environnemental et le contrôle environnemental)*.

Le renforcement de capacités en matériels scientifiques et la formation des acteurs dus à ce programme ont permis la constitution et la gestion de bases de données scientifiques ainsi que la mise en place d’un centre de documentation. Ce programme a également contribué dans le domaine de la sensibilisation et communication, à la production et maintenance d’outils de communication, la promotion et liaison presse ainsi que diverses publications en rapport avec la problématique de la préservation de la biodiversité maritime des zones d’exploitation pétrolière et gazière maritime.

*5.2.3.3. Programme Articulation Environnement Pauvreté*

Les programmes entrepris par le PNUD visent, pour l’essentiel, deux objectifs [[72]](#footnote-72):

* Intégrer la dimension environnementale dans l’action de développement nationale ; et
* Renforcer les capacités du pays afin qu’il puisse mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre des conventions et protocoles internationaux.

Pour ce faire, le Bureau-pays du PNUD a initié un « Programme d’Articulation Environnement-Pauvreté » en liaison avec l’Initiative Environnement-Pauvreté (IPE) du Fonds pour l’Environnement mondial (FEM). Ce Programme (sous la tutelle institutionnelle du Ministère de l’Economie et des Finances (MEF) a démarré ses activités en 2007, et est à sa troisième phase d’exécution, avec pour objectif essentiel d’apporter un soutien aux institutions nationales pour l’intégration des questions environnementales et des changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement.

Parmi les produits intermédiaires obtenus à travers ce Programme, il y a notamment :

* les études pertinentes pour l’opérationnalisation du plan d’action 2011-2015 du CSLPIII et son « verdissement ».
* la revue des dépenses publiques du secteur de l’Environnement ;
* l’étude prospective pour un système de taxes environnementales et les mesures d’incitation potentielles, aux échelles locale et nationale ;
* l’élaboration d’un Guide et des directives d’intégration de l’environnement dans les politiques publiques ;
* l’accompagnement du processus de préparation de la Mauritanie pour la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, Rio+20, à travers l’organisation d’une conférence nationale qui a jeté les bases de l’élaboration du Rapport National sur le Développement Durable (RNDD) 2012.

Le Programme IPE/RIM accompagne actuellement la réforme des Finances publiques de la Mauritanie, travaille sur l’approche Budget/Programme et appuie l’élaboration de certains CDMT sectoriels (des Ministères de l’Environnement, de la Pêche et du Pétrole/Energie) qui ont intégré les questions Pauvreté/Environnement. Le CDMT a été utilisé comme outils par le MEF pour accroitre l’enveloppe budgétaire et donc les allocations pour l’Environnement et la Pauvreté.

Le Programme IPE/RIM appuie également l’élaboration des stratégies nationales dans les domaines telles que la pêche ( a) - Systèmes de valorisation de la pêche artisanale (Ministère de la Pêche) ; b)- évaluation du potentiel de certaines marres continentales) et la vulnérabilité des populations (en Assaba et Brakna).

L’apport du PNUD à travers les deux premières phases de ce Programme a non seulement permis de démonter les liens entre pauvreté et environnement, mais aussi de sensibiliser les décideurs nationaux sur la nécessité d’accroitre l’allocation des ressources financières à l’environnement pour mieux lutter contre la pauvreté (la troisième phase du programme en cours de mise en œuvre est axée sur une plus grande allocation de ressources en faveur des projets et programmes pauvreté et environnement).

Enfin, à travers ce Programme, le PNUD a contribué à l’intégration de la problématique Pauvreté-Environnement comme axe transversal des trois (3) piliers de la SCAP (Stratégie pour la croissance accélérée et la prospérité partagée 2016-2030 est en cours de validation) qui prend le relai du CSLPIII arrivé à terme. L’ancrage du projet au niveau du MEF a beaucoup contribué à faire avancer les choses.

*5.2.3.4. Programme Art-Gold (*Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local)

L’un des principaux domaines d’intervention du PNUD en rapport avec la prévention des crises et le relèvement est la « **Décentralisation et développement local »**

Les interventions du PNUD en matière de décentralisation et de développement local sont notamment conduites à travers le Programme ART GOLD (Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local) mis en œuvre depuis 2011 par le Ministère de l´Intérieur et la Décentralisation (MIDEC), sur financement du Royaume d’Espagne[[73]](#footnote-73).

Ce Programme met à la disposition du Gouvernement de la Mauritanie des instruments techniques et des ressources financières en appui au processus de pilotage et de consolidation institutionnelle de la décentralisation et du développement local.

L’ART GOLD/PNUD est le principal Programme en Mauritanie qui appuie les efforts du Gouvernement en matière de gouvernance territoriale en se focalisant sur la dimension régionale, en tant qu’espace territorial devant permettre de développer une vision stratégique (planification) et une concertation inclusive et articulée entre les institutions et acteurs nationaux, régionaux et locaux (institutionnels, société civile, etc.).

Le Programme répond à la faiblesse du mécanisme participatif de concertation pour la planification, l’exécution et le suivi du développement humain au niveau régional et du niveau d’implication des acteurs locaux dans la planification régionale[[74]](#footnote-74).

Il contribue au développement des capacités des institutions publiques et des organisations de la société civile, à la promotion du dialogue sur la paix et la gouvernance, à la croissance équitable et à l’amélioration de la situation nationale de réduction de risques de catastrophes[[75]](#footnote-75). Dans la phase actuelle de consolidation, ART GOLD n’opère que dans 4 régions (Assaba, Brakna, Gorgol et Guidimakha).

Dans le domaine de la planification du développement au niveau régional, le programme ART Gold a permis la mise en place d’un dispositif régional de coordination à travers les Groupes Techniques Régionaux (GTR). La coordination et la planification des appuis au niveau des 4 Wilayas d’intervention de ART GOLD se basent désormais sur le dispositif des GTR comme cadre de référence institutionnel[[76]](#footnote-76).

Les Groupes de Travail Régionaux (GTR) institués par ce Programme constituent un levier pour l’articulation des programmes de développement dont ceux relatifs à l’Environnement et à l’adaptation aux changements climatiques. Les résultats obtenus se résument notamment, au niveau local, à :

* la formalisation et l’accompagnement des Groupes de Travail Régionaux (GTR) qui représentent des espaces d’échange et de réflexion multisectoriels, composés des acteurs régionaux du développement et des secteurs stratégiques des services déconcentrés de l’Etat, ainsi que de la société civile ;
* L’élaboration des PCTI suivant l’approche territoriale de développement introduite récemment en Mauritanie par le programme PNUD à travers ARTGOLD qui se base sur une vision multisectorielle et multi-acteurs ; Cette approche capitalise sur les cadres de gouvernance et des outils de planification matérialisés par les PRLP (2011-2015), les Lignes Directrices pour la Coopération Internationale (2012) ainsi qu’une Analyse de la situation du Genre en relation avec les OMD (2012) que se sont appropriés les acteurs territoriaux du Brakna et de l’Assaba ; et
* l’Accompagnement de la réalisation des Plans régionaux de lutte contre pauvreté (PRLP) des régions du Brakna et de l’Assaba.

La pertinence de ce programme est réelle par rapport à la maitrise d’ouvrage de la planification du développement régional. Cette approche de planification a été bien appréciée par la Délégation de l’Union Européenne en Mauritanie (DUE/RIM) qui en a fait son principal critère pour le ciblage de l’Assaba et le Brakna comme wilaya pilote de l’AMCC en vue d’intégrer les Changements Climatiques.

Mais peut-on concevoir efficacement une planification à l’échelon régional qui ne soit pas dérivée d’une planification locale ou nationale ? dans un contexte national où, malgré les orientations fortes déclinées dans les discours officiels et les déclarations de politique générale :

* la planification nationale reste davantage sectorielle et verticale ; et
* la décentralisation et la responsabilisation des acteurs locaux, de moins en moins affirmée face à la déconcentration des services publics étatiques.

|  |
| --- |
| **VI. DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ET DES FINANCEMENTS POUR L’ENVIRONNEMENT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** |

**6.1. Mobilisation des Partenariats et Financements pour l’Environnement et Changements climatiques**

6.1.1. Vision d’ensemble

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, d’une manière générale, pour mener ses activités, le PNUD utilise les ressources provenant des contributions volontaires des pays donateurs et des organismes multilatéraux pour l’essentiel.

Le statut d’Agence onusienne consacrée au développement économique dans toutes ses dimensions et la légitimité du PNUD en matière de coordination de l’Aide au développement est permettent d’initier des propositions et d’accéder relativement facilement à tous les bailleurs et partenaires au développement.

La tendance générale de l’évolution des ressources du PNUD (dans son ensemble) et du Bureau-pays (Mauritanie) est caractérisée par la baisse continue des moyens pour le financement des activités notamment sur la période 2012-2016, d’une part, et, une répartition inégale des ressources au dépens du secteur de l’environnement.

Pour l’année 2013, les interventions du programme PNUD ont été mises en œuvre à travers une vingtaine de projets et programmes pour un montant global de l’ordre de 4,6 millions $US contre 6,3 millions $US[[77]](#footnote-77) en 2012. Le trend de cette tendance de la baisse des ressources financières affectées aux programmes se poursuit jusqu’à ce jours. Parmi les facteurs explicatifs, il y a notamment le fait :

* qu’une partie, de plus en plus importante, des ressources du GEF affectées à la Mauritanie (pour l’environnement, l’énergie et le développement durable) ne transite pas par le PNUD (comme c’est le cas dans la plupart des autres pays de la sous-région) ;
* le PNUE (Agence non résidente) semble privilégier des rapports et financements directs avec les institutions nationales, notamment dans le domaine du changement climatique (coaching, intermédiations, participation au COP, etc.) ; et
* surtout, l’absence d’une stratégie conjointe PNUD/Gouvernement mauritanien de mobilisation des ressources.

A la baisse des ressources globales pour les programmes s’ajoute l’inégale répartition de celles –ci. Les domaines d’intervention tels que « Réduction de la pauvreté - réalisation des OMD » et « Gouvernance démocratique » représentaient les 2/3 des financements aussi bien en termes de programmation budgétaire que de dépenses effectives. L’Environnement et le Développement durable ne représentaient que 13% des prévisions budgétaires et 15% des dépenses effectives[[78]](#footnote-78). Les appuis en gouvernance démocratique ont constitué 47% du budget du programme du PNUD en Mauritanie en 2013. La fourniture de conseil en politiques et stratégies d’appui à la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD a absorbé le tiers des dépenses totales du programme.

Moins de 20% des ressources du PNUD est consacrée aux autres domaines et thématiques, dont l’Environnement et le Développement durable.

Il faut reconnaitre que le cycle du programme (CPD 2012-2016) n’a pas encore exploité toutes les nouvelles opportunités de financement de l’environnement et changement climatique, notamment, les guichets ayant trait au « Fonds vert climat  (FVC)» et à l’énergie durable pour tous (SE4ALL).

Le PNUD est perçu (tant au niveau mondial que local) comme étant l’Agence des petits projets (en terme de montant de budget alloué) qui font cependant bouger des montagnes d’initiatives et d’actions (Fonds leviers). Ces ambitions dépassent de loin ses moyens financiers ; Et ses capacités de mobilisation des financements sont limitées notamment par les préceptes qui sous-tendent son action : développement humain, équité, genre et bénéfice social.

Ainsi beaucoup d’opportunités de financement liées à la promotion du secteur privé mercantile, au développement des infrastructures de soutien à la croissance économique (énergie, route, télécommunication, etc.) ne sont pas exploitées par le PNUD pour des raisons qui tiennent à son statut et à ses convictions stratégiques (Ligne de conduite PNUD).

6.1.2. Small Grants Programme (SGP)

La mobilisation des partenariats et financements à travers les programmes associés est l’un des axes d’intervention du PNUD pour drainer plus de ressources pour la Mauritanie. Le SGP est le sigle de « Small Grants Programme » en anglais ou le «Programme de Micro-financement» du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM). Le FEM est une entité financière internationale dont la mission est d’apporter des réponses innovatrices à l’esprit du sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. Les ressources du SGP servent de levier pour d’autres financements.

La Mauritanie, éligible au « Small Grants Programme» depuis avril 2001, a bénéficié de financements importants qui ont contribué non seulement à l’implication de la société civile notamment les ONGs nationales dans le domaine de l’environnement, mais aussi au renforcement de leurs capacités. Le SGP repose sur deux idées forces : i) - les problèmes environnementaux ne peuvent être résolument éliminés que si les communautés à la base sont impliquées et responsabilisées, et ii) - les avantages générés ainsi que l’appropriation directe sont assurés par les communautés à la base elles-mêmes.

Le SGP Mauritanie intervient dans les six (6) domaines suivants : Biodiversité, Changements Climatiques, Protection des Eaux Internationales, Limitation des polluants organiques persistants, Restauration des terres dégradées et Renforcement de capacité.

Lancée le 28 mars 2012 en Mauritanie, la phase opérationnelle V du SGP a pris sa vitesse de croisière au cours de la même année. La Stratégie nationale mise en place s’inscrit dans Le Plan d‘action national pour l’environnement (PANE) et Le Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement de la Mauritanie 2012-2016 (UNDAF).

Les activités du Programme de micro financements du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) ont également contribué au renforcement de la résilience des populations mauritaniennes en 2013 à travers l’appui à la mise en œuvre de plus d’une dizaine de projets pour une contribution globale de 491 349 $US.

Les projets, élaborés et mis en œuvre par des ONG nationales, ont touché des domaines aussi variés que la consolidation du capital productif, le renforcement de la biodiversité et l’atténuation des effets des changements climatiques[[79]](#footnote-79).

6.1.3. Alliance Mondiale Changement Climatique (AMCC)

L’AMCC est une initiative de l’Union Européenne qui date de 2007 pour aider certains pays à intégrer la dimension changement climatique dans les politiques et stratégies, et réaliser des actions pour s’adapter au changement climatique.

Le Gouvernement mauritanien, grâce au coaching du PNUD, profite de ce financement dans le cadre d’un projet initié à cet effet et exécuté par le PNUD et le GiZ, en synergie avec le SGP/FEM et le Programme cadre ART GOLD[[80]](#footnote-80). Ce projet rencontre divers problèmes pour sa mise en œuvre (dont l’interdépendance des activités des acteurs de mise.

6.1.4. Programme des Volontaires des Nations Unies en Mauritanie (PVNU)

Le Bureau-pays du PNUD (en Mauritanie) n’a pas de démembrements régionaux, provinciaux ou locaux (structures déconcentrées). L’approche du PNUD vise une complète appropriation de ses programmes et projets de terrain par les partenaires nationaux (cibles-bénéficiaires) pour un impact réel et une appropriation nationale visant la pérennité des bénéfices de ses actions en Mauritanie. Mais le PNUD n’a pas toutes les compétences techniques nécessaires pour conduire seul certains projets de terrain, d’où la nécessité pour lui de s’associer aux institutions spécialisées telles que le PVNU.

Près de la moitié des ressources humaines apportées par le PVNU est affectée à l’implémentation et au suivi sur le terrain des activités des projets du PNUD ayant trait avec l’environnement, le changement climatique et le développement durable (projets SGP/AMCC, PTFM solaire, etc.) pour suppléer les insuffisances de l’assistance technique dévolue aux services déconcentrés de l’Etat, et renforcer les capacités des acteurs et bénéficiaires locaux dans divers domaines.

Par exemple, selon le rapport d’évaluation finale du projet « Plateformes solaires multifonctionnelles (PTFM basée sur l’emploi d’une énergie renouvelable (solaire photovoltaïque)) pour la lutte contre la pauvreté en Mauritanie [[81]](#footnote-81)», l’apport des VNU a permis au projet de marquer des points et d’atteindre des résultats positifs en matière d’encadrement et d’animation de proximité des localités rurales ainsi qu’à la mise en place de pépinières d’ animateurs relais locaux formés sur le tas.

Depuis 2013, le PVNU, en collaboration avec le PNUD et d’autres agences du SNU, accompagne le gouvernement dans la mise en place d’un Programme National de Volontariat en Mauritanie qui s’appuie sur « un mécanisme de mobilisation et de valorisation sociale des ressources humaines disponible dans le pays en vue d’améliorer les conditions de vie des populations vulnérables (constituées en majorités de sinistrées du changement climatique) et de promouvoir leur participation dans les efforts de renforcement de la cohésion sociale, de consolidation de la paix et de la justice » (actuellement, le 1er corps de jeunes Volontaires Mauritaniens de 35 jeunes apporte un appui aux MASEF et l’agence TADAAMOUN pour l’éradication des séquelles de l’esclavage en Mauritanie).

La mise en place de ce Programme de Volontariat National participe de la volonté du Gouvernement d’améliorer l’emploi des jeunes et de donner un coup d’accélérateur à la réalisation des programmes et projets de développement.

Le PVNU apporte au PNUD une expertise humaine pour combler les gaps en ressources humaines pour certaines spécialités. C’est un apport humain tout aussi important que les apports financiers pour la réalisation des activités du PNUD.

* 1. **Mobilisation des Partenariats et Financements pour l’Energie durable**

*(Voir Paragraphe 7.3.1 consacré au projets et programme Plateformes solaires multifonctionnelles pour l’accès durables des ruraux aux services énergétiques modernes)*

|  |
| --- |
| **VII. FORMULATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ET PROGRAMME THEMATIQUES DE RESILIENCE ET D’ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES** |

Le PNUD Mauritanie s’emploie également à créer les conditions de partenariat nécessaires et à mener des actions à valeur démonstrative sur le terrain.

Le PNUD coordonne plusieurs projets à valeur démonstrative dans des secteurs clés pour l’avenir de la Mauritanie comme l’atténuation et l’adaptation au changement climatique, la promotion des énergies renouvelables, la conciliation entre la conservation de la biodiversité marine et côtière et l’exploration et l’exploitation des hydrocarbures en off-shore, et diverses autres actions dont l’appui à la prise de décision pour la mise en œuvre du décret interdisant les sachets plastiques souples à base de polyéthylène et la gestion rationnelle des produits chimiques. Enfin, le PNUD appuie les communautés à travers des projets sur la conservation et la valorisation économique des ressources naturelles.

L’exécution de ces programmes et projets est directe et privilégie les actions à impact rapide et durable au sein des communautés et des institutions nationales aussi bien étatiques que non étatiques[[82]](#footnote-82). L’approche du PNUD vise une complète appropriation des programmes et projets par les partenaires nationaux, un impact réel et immédiat, et une meilleure coordination des intervenants au niveau institutionnel et communautaire[[83]](#footnote-83).

**7.1. Préservation des écosystèmes et diversités biologiques**

La préservation de la biodiversité représente un souci majeur pour le Gouvernement, mauritanien compte tenu des grandes richesses côtières et marines du pays. Pour répondre aux préoccupations sous-jacentes à l’exploitation minière (pétrole et gaz) en zone maritime, le PNUD a appuyé le Gouvernement mauritanien pour la formulation et la mise en œuvre du « Programme **Biodiversité-Gaz-Pétrole (BGP[[84]](#footnote-84)) ».**

Ce Programme se fixe comme objectif de mettre en œuvre une politique de gouvernance environnementale partagée et concertée des ressources en hydrocarbures offshore, dans une vision intégrée des différents usages de la mer. Il prend en considération les meilleures méthodes permettant, d’exploiter, à la fois, les hydrocarbures qui sont temporaires mais dont les revenus peuvent financer des programmes de développement et les ressources halieutiques qui sont renouvelables.

Ce Programme renforce la gouvernance du secteur des hydrocarbures et contribue aussi à l’initiative de Transparence pour les Industries Extractives. En effet, le secteur des hydrocarbures peut devenir un levier pour une meilleure gestion à travers une double contribution :

* En apportant, grâce à la prospection et aux recherches menées, dans le cadre des études d’impacts, des connaissances sur un milieu de la mer encore peu connu.
* Il peut également, grâce aux revenus générés, et à la politique environnementale de certaines compagnies, représenter une source de financement potentiel pour la conservation de la biodiversité et pour la gestion durable des ressources naturelles associées.

La vocation du programme «Biodiversité, gaz, pétrole» dépasse donc le cadre de cette seule industrie pétrolière et gazière pour s’orienter vers l’amélioration de la gouvernance de l’ensemble des ressources du milieu marin et côtier. Dans le domaine de la conservation de la biodiversité et la gestion des risques de pollution marine, la dynamique suscitée par les interventions du PNUD a eu un impact positif sur les engagements du Gouvernement et des partenaires. Ainsi, un financement à hauteur de USD 250.000 a été accordé par la Commission nationale environnementale (entité gouvernementale) au système d’alerte précoce mis en place avec l’appui du PNUD, ce qui constitue un gage de durabilité[[85]](#footnote-85).

Par ailleurs, la mise en place d’un plan d’engagement volontaire des industries pétrolières et gazières a permis de lever plus de USD 300.000. (Discours du Ministre de l'Environnement, 16/11/2015). L’un des principaux résultats obtenus dans ce domaine est l’excellente dynamique de collaboration impliquant les principaux partenaires techniques et financiers concernés par la problématique Biodiversité-Gaz-Pétrole, à laquelle le PNUD a beaucoup contribué[[86]](#footnote-86).

Par ailleurs, en matière de conciliation de la protection et conservation de la biodiversité marine et côtière avec l’exploration des hydrocarbures en off-shore, l’appui du PNUD a conduit à la production du premier Atlas maritime des zones vulnérables et à l’élaboration d’un plan d’engagement volontaire des industries pétrolières en faveur de la protection de la biodiversité[[87]](#footnote-87).

Les avancées dans la conciliation entre la conservation de la biodiversité marine et côtière et l'exploitation des hydrocarbures en offshore bénéficient aux femmes vu qu'elles sont fortement impliquées dans le commerce et la transformation des produits de pêches[[88]](#footnote-88). Le renforcement des capacités des OSC pour limiter l'impact des activités pétrolières sur la biodiversité a bénéficié aux ONGs et associations dirigées ou impliquant les femmes. Les réalisations atteintes dans l'intégration des questions Pauvreté-Environnement dans les politiques impactent aussi les femmes vu qu'elles sont plus touchées par la pauvreté et fortement impliquées dans la gestion et valorisation économique des ressources naturelles[[89]](#footnote-89).

En matière de conservation de la biodiversité et de gouvernance durable du secteur pétrolier, l’appui du Bureau de Pays a permis une meilleure connaissance des vulnérabilités écologiques et socio-économiques des écosystèmes marins et côtiers et l’établissement de normes environnementales pour l’industrie gaz et pétrole. (Discours du Ministre de l'Environnement, 16/11/2015)[[90]](#footnote-90).

Ce programme ambitieux devrait placer la Mauritanie dans une position de leadership sous régional sur les questions de gestion de la zone économique exclusive car il contribue, également, au respect des engagements internationaux pris par la Mauritanie dans le cadre des conventions internationales comme la convention sur la Diversité Biologique[[91]](#footnote-91).

Malheureusement, l'élaboration d'un catalogue de normes et standards comportant des mesures d’atténuation des impacts de l'exploration et de l'exploitation du pétrole en offshore n'a pas pu être réalisée. Il en est de même de l'élaboration d'une déclaration de politique du secteur des hydrocarbures[[92]](#footnote-92).

**7.2. Gestion des Ressources naturelles et lutte contre la désertification**

Grâce à la combinaison de divers sources de financement (MDG FUND, SGP, AMCC, etc.) le PNUD assure l’encadrement, la diffusion de bonnes pratiques et le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des populations et des services techniques départementaux de l’environnement pour la protection et la régénération de leur milieu naturel fortement dégradés (reboisement, protections des surfaces agricoles de l’avancée des dunes, etc.).

De nombreuses réalisations sont à l’actif du PNUD pour la gestion durable des ressources naturelles,  l’adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques, nuisances et catastrophes liés au climat.

Le projet « Adaptation aux Changements Climatiques et Côtier a permis de développer une technique naturelle de rehaussement du cordon qui protège la ville Nouakchott contre les incursions des eaux marines (avec des moyens limités et des techniques de colmatage des brèches, il a été possible de réduire le risque d’inondation de Nouakchott).

Diverses actions de productions de plants, de reboisement et de mise en défens des périmètres forestiers ont, selon l’avis des acteurs associés (localités de Sidret, de Bouglingala, de Limgheiss), contribué à la régénération du milieu, à l’autosuffisance alimentaire du cheptel et des personnes et au renforcement de la cohésion sociale là où la rareté des ressources forestières pour diverses applications est souvent source de conflit entre les différents usagers (agriculteur, éleveur, forestier).

Les microprojets sur la restauration des terres, la conservation de la biodiversité ont aidé les populations vulnérables à gérer durablement les ressources et valoriser économiquement le capital naturel[[93]](#footnote-93) (comme c’est le cas, entre autres, du projet « Restauration/Reboisement des terres dégradées de Tembara/Malé au Brakna pour la fixation des flancs des dunes qui surplombent une réserve vitale d’eau pour l’agriculture et l’élevage[[94]](#footnote-94)).

La poursuite des interventions de protection du capital naturel et des infrastructures socio-économiques à travers l’entretien et l’ouverture de pare-feu, le reboisement (d’environ 3 500 ha dont 2 000 pour la ceinture verte de Nouakchott) et la régénération des écosystèmes de mangroves, etc. contribue à l’atténuation des effets du changement climatique.

Le PNUD a également contribué à améliorer les connaissances des femmes sur les effets négatifs du changement climatique grâce à l’appui aux initiatives “Genre et adaptations au changement climatique”, à la sensibilisation des associations de femmes (Départements d’El Mina, Sebkha et Tevragh Zeina) et l’organisation d’une journée ‘Femmes et adaptation au changement climatique’.

Dans le cadre de la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables, le plaidoyer du PNUD a largement contribué à l’adoption par le Gouvernement de la Stratégie nationale d’institutionnalisation du Genre et la prise en compte de la dimension des droits Humains dans le CSLP. Le profil genre élaboré sous l’appui conjoint du PNUD et de la BAD, est un outil indispensable pour disposer d’une information fiable sur la question genre en Mauritanie.

**7.3.** **Energies renouvelables et Efficacité énergétique**

Dans le domaine des interrelations entre l’Energie et l’Environnement, le PNUD est intervenu sur quatre axes importants :

* Promotion de l’accès durables aux services énergétiques modernes à travers l’outil « Plateforme solaire multifonctionnelle » pour le développement local et la promotion de la Femme ;
* L’amélioration du mix énergétique national à travers l’énergie solaire et éolienne (PTFM-solaire, microcentrales solaire-éolienne, études avec IRENA)
* L’amélioration de l’efficacité énergétique de la filière biomasse (foyers améliorés) ; et
* Processus politique et opérationnel de l’Initiative mondiale ‘Energie durable pour tous à l’horizon 2030 (SE4ALL-2030)»

7.3.1.  Projets et Programme Plateforme solaire multifonctionnelle (PTFM)

C’est dans le cadre de son approche en termes de partage d’expériences et de diffusion de bonnes pratiques (du réseau PNUD sous régional animé par le PREP[[95]](#footnote-95)) que le PNUD (Bureau-pays) a introduit à la fin des années 2000, pour la première fois en Mauritanie, l’outil « Plateforme solaire multifonctionnelle solaire (PTFM)  » pour promouvoir l’accès des populations défavorisées aux services énergétiques modernes (à écobilan positif) et en booster le développement local et la promotion du genre.

L’appui du PNUD à la mise en place des PTFM solaires pour la lutte contre la pauvreté vise à généraliser les bonnes pratiques et à augmenter leur impact en termes de génération de revenus. A cet effet, un accent particulier a été mis sur la sécurité alimentaire et l’habilitation des groupes les plus vulnérables pour faciliter leur accès à une source d’énergie propre et les opportunités pour développer, autour de ces plateformes, des activités génératrices de revenus[[96]](#footnote-96).

L’adéquation de cet outil, les approches pour son intégration et les succès de ses différentes phases d’évolution (de projets pilotes à programme national PTFM solaires) pour son appropriation par ses bénéficiaires ont suscité beaucoup d’engouements de la part de divers acteurs (Gouvernement, Partenaires techniques et financiers (PTF) et ONG, etc.).

Lapromotion de l’accès à l’énergie dans les zones reculées et pauvres du pays et l’appui au développement économique local, notamment à travers les activités des femmes, le programme pilote des plateformes solaires multifonctionnelles a donné des résultats positifs qui ont permis de mobiliser d’autres ressources pour sa réplication dans diverses régions du pays. Ce projet promu par le PNUD et appuyé par divers partenaires au développement avec la participation actives des ONG (Tenmiya, GRET, EcoDev, etc.) a permis l’installation de plus de 200 PTFM solaires en Mauritanie.. Il concrétise un partenariat avec le Gouvernement mauritanien (à travers l’APAUS[[97]](#footnote-97)), l’Ambassade des Etats Unis d’Amérique et l’USAID, l’Union Européenne et le Programme alimentaire mondial (à travers le CSA).

Selon le rapport d’évaluation du projet PTFM solaire :

* les indices d’impact potentiel du projet sur ses bénéficiaires sont perceptibles et quantifiables pour la plupart ;
* le projet a permis d'accroître le taux d'accès à l’électricité des localités bénéficiaires qui partent d'un niveau initial nul (au départ, il s’agissait de localité non électrifiée, sans force motrice pour la mouture des graines, sans équipements d’information audiovisuelle, etc.) ;
* L'accès à l'électricité à travers la PTFM solaires s’est traduit par l'accès à un éclairage nocturne de meilleure qualité au niveau du bâtiment siège de la PTFM, et à des équipements divers pour la communication, l'information, la force motrice (pompe solaire hydraulique, moulin !!), la congélation, etc ;
* Les préoccupations d’ordre environnemental sont à l’origine du choix de l’énergie solaire comme option pour la réalisation des plateformes de services énergétiques. Cette option énergétique (Plateforme multifonctionnelle solaire, kits solaires à batterie rechargeable) répond aux préoccupations d'ordre environnemental, mais le projet ne prévoit pas des actions pour pallier les nuisances pouvant résulter de l'usage des batteries (problématique de gestion et recyclage des déchets en batteries de charge des PTFM). Le risque est réel pour les populations rurales qui n’ont aucune idée sur le contenu toxique des batteries employées pour stocker l’électricité ; et,
* La réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la production d'électricité (à cause de l'option PTFM solaire) et la promotion féminine (à travers l'exploitation commerciales des équipements utilisateurs d'électricité) constituent les principaux effets positifs de long terme auxquels on peut s'attendre dans les domaines environnementaux, sociaux, du genre et économiques.

7.3.2. Promotion des Energies renouvelables

Le PNUD a appuyé l’initiation pour l’élaboration d’une stratégie nationale pour les énergies renouvelables afin d’aider la Mauritanie à exploiter son potentiel solaire et éolien au profit des populations, notamment celles des zones rurales dont la majorité n’est pas connectée au réseau de la SOMELEC[[98]](#footnote-98). Cet appui du PNUD est aligné aux priorités du CSLP III pour la réduction de la pauvreté. Dans le même élan, le PNUD a contribué à la mobilisation des partenaires notamment tels que l’IRENA, l’UNECA et le GEF pour appuyer la Mauritanie dans le domaine des énergies renouvelables.

La production et l’utilisation des énergies renouvelables a connu un essor en 2015 avec l’augmentation de la part de ces énergies dans le mix énergétique national à 25% contre 12% en 2014. Le Bureau de Pays a assisté le Gouvernement à identifier les gaps à combler et les secteurs prioritaires en vue de l’élaboration d’une stratégie des énergies renouvelables en Mauritanie[[99]](#footnote-99).

7.3.3. Efficacité énergétique : Promotion des foyers améliorés

Dans le cadre de l’appui à la protection et bonne gestion des ressources naturelles, le PNUD a apporté un appui à l’introduction des cuiseurs solaires, à la distribution de 1900 foyers améliorés (au profit de 1900 ménages pour réduire l’utilisation du bois et alléger les tâches des femmes et filles pour la corvée de bois) et à l’autonomisation des coopératives féminines artisanes[[100]](#footnote-100).

**7.4. Pollutions, nuisances et gestion des déchets**

Le projet « Gestion rationnelle des déchets et produits chimiques »du PNUD s’inscrit dans le cadre de l’Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques, une initiative mondiale adoptée en 2006. Il constitue un axe de la politique d’appui à la Mauritanie pour produire et utiliser rationnellement les produits chimiques d’ici 2020[[101]](#footnote-101).

L’appui du PNUD a permis à la Mauritanie d’établir ses priorités et de réaliser sa situation de référence à travers l’élaboration, pour la première fois dans le pays, des documents suivants portant : le profil chimique national, les impacts sanitaires et environnementaux liés à l’utilisation des produits Chimiques et les impacts socio-économiques liés à l’utilisation des produits chimiques[[102]](#footnote-102).

Par ailleurs, le PNUD a fait un plaidoyer fort au niveau du Ministère de l’Environnement pour l’élaboration d’un plan d’action pluriannuel en vue d’assurer la réussite de la mise en œuvre du décret interdisant la production, l’importation, la vente et l’utilisation des sachets plastiques souples à base de polyéthylène. A cet effet, le PNUD a contribué au renforcement des capacités en planification et gestion de 120 organisations de la société civile (gestion des produits chimiques conformément aux engagements internationaux de la Mauritanie à l’Horizon 2020). Le PNUD a également joué un rôle de premier plan dans la mise en application du décret interdisant à partir du 1er janvier 2013 l’utilisation des sachets en plastique souple en Mauritanie[[103]](#footnote-103). Le plaidoyer, le coaching et les interventions du PNUD dans la mise en œuvre du décret interdisant les sacs plastiques souples ont contribué à réduire la quantité de déchets plastiques et stimulé la fabrication de substituts aux sacs plastiques[[104]](#footnote-104).

Mais jusqu’en 2015, aucune action n’était entreprise pour la gestion des déchets en batterie de stockage de l’électricité des systèmes solaires photovoltaïques (des PTFM, des SHS et mini centrale solaires) dans un contexte caractérisé par le développement de l’utilisation de l’énergie solaire[[105]](#footnote-105). Le Programme national PTFM solaire formulé en décembre 2015 prévoit des actions pour la gestion des déchets des composantes des PTFM (batterie de stockage, accessoires des cellules solaires PV).

**7.5. Prévention des crises et Relèvement (préventions des conflits liés à l’environnement et renforcement de la cohésion sociale)**

Pauvreté économique, Pauvreté environnementale et Pauvreté énergétique forment une trilogie qui sous-tend la plupart des crises et des conflits qui impactent la cohésion sociale. En Mauritanie comme dans la plupart des pays à profil économique et environnemental similaire, les effets des changements climatiques et l’insuffisance des réponses en matière d’adaptation, de résilience et de relèvement constituent des sources potentielles de conflits intercommunautaires de divers ordres pour le partage du capital naturel.

En Mauritanie, le PNUD a joué un rôle de premier plan dans l’appui à la conduite des réflexions stratégiques, l’initiation de réformes majeures de gouvernance, ainsi que le renforcement du dispositif de prévention des conflits et la résilience des populations, avec notamment le processus d’élaboration de la stratégie nationale de cohésion sociale, et d’évaluation des politiques publiques, avec la mise en place de la première matrice de comptabilité sociale du pays[[106]](#footnote-106).

Pour contribuer à la cohésion sociale, le programme Relèvement du PNUD (dans le cadre de la réponse à la crise humanitaire) ainsi que le projet (PTFM solaire) et les microprojets (SGP/AMCC) ont mis en œuvre des actions ayant entre autre effets, le renforcement de la cohabitation pacifique et la cohésion sociale inter et intracommunautaire en Mauritanie.

Sur le plan social, le PNUD a accompagné le processus de formulation de la Stratégie nationale de cohésion sociale (SNCS) préparée sur une base participative et inclusive. Dans ce cadre, le “Programme d’appui au développement résilient au climat et sobre en émissions en Mauritanie (DRCSE)” a été élaboré par le PNUD et soumis pour financement de l’Union européenne pour un montant de 2,6 millions d’euros (Programme UE/AMCC – Facilité Changement climatique) et mis en œuvre à partir de 2014[[107]](#footnote-107).

Les analyses et orientations de la stratégie nationale de cohésion sociale constituent une avancée notable dans l’intégration des droits humains dans les politiques et stratégies nationales de développement.

Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, de préparation et de réponse aux urgences, l’appui du PNUD a permis d’identifier les lacunes et défis majeurs pour chacune des cinq priorités du Cadre d’Action de Hyogo, de formuler des recommandations qui serviront à l’élaboration du Plan d’Action National.

**7.6. Adaptation aux changements climatiques**

Plusieurs projets initiés ou impulsés par le PNUD contribuent à l’adaptation aux changements climatiques.

Un mécanisme d'échange et de diffusion de l'information météorologique (points focaux, relais dotés d'outils de communication au niveau des zones rurales) a été mis en place en Mauritanie[[108]](#footnote-108) grâce au PNUD et plus de deux cent agriculteurs et éleveurs mauritaniens[[109]](#footnote-109) ont acquis des capacités et des outils pour exploiter les bulletins et les avis de l'Office national de météorologie pour améliorer leur pratiques (date de semis etc.).

Le dispositif de coordination des questions liées aux changements climatiques est devenu plus opérationnelle avec le leadership du Ministère chargé de l'Environnement ce qui a permis l'élaboration pour la première fois de manière concertée de la Contribution de la Mauritanie à la Capacitation des partenaires (Ministère de l’Environnement et du Développement Durable) pour le contrôle de la qualité de l’eau en milieu marin et côtier (Partenaires nationaux mieux outillés pour le suivi de la qualité de l’eau en milieu marin et côtier et la bonne prise de décisions).

Grâce à la stratégie d’intervention initiée par le PNUD pour l’affection judicieuse des ressources du SGP et de l’AMCC, plusieurs interventions sur le terrain pour l’appui aux population sont dorénavant orientées par les résultats des études et enquêtes sur la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire résultant de la vulnérabilité climatique et qui ont servi dans le cadre du processus de planification et d’intégration conduit par les GTR et CREDD à l’élaboration des Plans climats territoriaux integrés (PCTI), ce qui permet un ciblage plus précis des groupes les plus pauvres.

L'implication effective des structures gouvernementales et des communautés bénéficiaires promue par l’approche du PNUD des questions environnementales et de changement climatique a favorisé une réelle appropriation des résultats obtenus ce qui aide à la durabilité des actions réalisées. Les synergies créées avec les autres acteurs intervenant dans les mêmes zones ou des zones limitrophes contribuent aussi à la pérennisation des acquis de divers projets réalisés par ou avec le concours du PNUD.

|  |
| --- |
| **VIII. PRINCIPALES CONCLUSIONS** |

**Pertinence du rôle et de la contribution du PNUD**

Sur la base des référentiels de la matrice d’évaluation d’effet, de la qualité des réponses des acteurs nationaux interviewés et de l’appréciation déductives de l’expertise d’évaluation, il apparait que : le rôle et la contribution du PNUD pour l’environnement et les changements climatiques en Mauritanie sont justifiés **(mention bien,** c’est-à-dire, effets et impacts attendus sont atteints, sans équivoque possible**)** comme pertinents et d’actualité et correspondent aux besoins et attentes de la Mauritanie dans le domaine de la gouvernance et gestion environnementales face aux défis des changements climatiques.

**Qualité de la conception des actions du PNUD**

Sur la base des résultats d’analyse de la documentation disponible (notamment des documents de formulation de programmes et de projets), il apparait que : la conception des actions du PNUD est globalement cohérente **(mention assez bien,** c’est-à-dire, effets et impacts attendus sont atteints, avec des équivoques pour certains**),** avec toutefois des écueils dans la conception des actions ayant trait au renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques (mention passable, c’est-à-dire, effets et impacts attendus sont atteints à moitié), à l’optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (mention passable), et à la gestion durable des ressources naturelles (mention passable).

**L’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre des actions du PNUD**

Sur la base des résultats d’analyse des rapports d’activités, il apparait que : l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre des actions du PNUD sont globalement moyens (voire entre les mentions assez bien et passable). Elles sont :

* Bonnes pour le volet création de vision nationale sur l’environnement, le développement durable et les changements climatiques (**mention bien**) ;
* Assez-bonnes pour les volets : Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques ; Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable ; Préservation des écosystèmes et diversités biologiques ; Redéploiements énergétiques à écobilan positif ; et Pollutions, nuisances et gestion des déchets (**mention assez bien**) ; et
* Passables pour les volets :  Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ; Mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques ; Optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (concertations, coordinations, subsidiarités, synergies et complémentarités) ; Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification ; Prévention et gestion des risques et catastrophes liés au climat ;  Gestion durable des ressources naturelles ; et Prévention des crises et Relèvement liés à l’environnement pour le renforcement de la cohésion sociale **(mention passable).**

**En résultante, on relève (appréciation) que les impacts effectifs ou potentiels des rôles et contributions du PNUD sont :**

* Tangibles et bons en termes: de Partage et d’Acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique ; de Prise de conscience sur les interrelations Environnement–Energie-Pauvreté-Développement durable ; de Prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets ; et d’Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement  et les changements climatiques **(mention bien) ;**
* Apparents ou prévisibles en termes de : Participation active aux rencontres et échanges internationaux ; Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental; Mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques ; Préservation des écosystèmes et diversités biologiques ; et Redéploiements énergétiques à écobilan positif  **(mention assez bien);**
* Moyens en termes de : Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ; Optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique ; Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification ; Prévention et gestion des risques et catastrophes liés au climat ; Gestion durable des ressources naturelles ; Pollutions, nuisances et gestion des déchets ; et Prévention des crises et Relèvement liés à l’environnement et renforcement de la cohésion sociale **(mention passable)**

**En résultante, on relève (appréciation) que la durabilité des acquis de l’apport du PNUD est :**

* Bonne en ce qui concerne les résultats et produits relatifs à : Acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique (manifestations et portées des phénomènes) ; Prise de conscience sur les interrelations Environnement–Energie-Pauvreté-Développement durable ; Prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets ;  et  Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques **(mention bien)** ;
* Assez bonne en ce qui concerne les résultats et produits relatifs à la Préservation des écosystèmes et diversités biologiques **(mention assez bien)** ;
* Moyenne (à risque, si non consolidé) en ce qui concerne les résultats et produits relatifs : au Renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques ; à la Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable (Maîtrise d’ouvrage et ancrages des problèmes et questions liés à l’environnement) ; à l’optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (concertations, coordinations, subsidiarités, synergies et complémentarités) ; à la Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification ; à la Prévention et gestion des risques et catastrophes liés au climat ; à la Gestion durable des ressources naturelles ; au Redéploiements énergétiques à écobilan positif  (viabilité et pérennité des acquis du programme national PTFM solaire); aux Pollutions, nuisances et gestion des déchets ; et à la Prévention des crises et Relèvement liés à l’environnement pour le renforcement de la cohésion sociale **–(mention passable);**
* Faibles en ce qui concerne les résultats et produits relatifs à la mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques **(mention faible,** c’est-à-dire, effets et impacts enregistrés largement en dessous des attentes et nécessitent de réels redéploiements**).**

**Les principaux Enseignements de l’Evaluation**

1. Les effets induits en termes d’acquisition, par les acteurs nationaux, de vision d’ensemble et de prise de conscience nationale sur les questions environnementales et de changement climatique sont très satisfaisants. Le PNUD a été très performant sur ce plan qui correspond à ce qu’il sait faire le mieux ;
2. Les effets induits en termes de renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques sont encore faibles. L’expertise du PNUD en matière d’impulsion et de maintien d’une dynamique organisationnelle et de coopération au niveau national sur les questions environnementales et de changements climatiques est à améliorer ; Cette dynamique a un coût financier que le PNUD ne prévoit pas toujours dans ces programmes et l’Etat mauritanien ne budgétise pas de façon institutionnelle (il faut une prise en charge institutionnelle et financière de cette dynamique qui n’est pas sans coût) ;
3. De par le coaching et les appuis divers du PNUD (à travers ses programmes et projets thématiques et sectoriels), la Mauritanie est bien avancée en matière d’intégration des questions environnementales et de changements climatiques dans la formulation des politiques, stratégies, programmes et projets de développement ; Mais, l’on devrait veiller maintenant à ce que la mise en œuvre aussi soit effective sur ce plan ;
4. Le renforcement des cadres de concertation au niveau régional est une option pertinente ; Cependant, pour la Planification, il y a lieu d’être attentif au fait que dans le contexte mauritanien (décentralisation désamorcée au profit de la déconcentration), la Région (en tant qu’entité géo spatiale ou administrative) ne peut pas être le point de départ d’un processus de planification et d’articulation du développement. C’est soit une planification à l’échelle nationale qui induit la planification régionale, soit des planifications locales (voire niveau communal) qui sont agrégées en planification régionale ;
5. Les effets induits en termes de mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques sont encourageants mais faibles, face aux besoins. Le PNUD semble saisir plusieurs opportunités de partenariats et de financements, mais en l’absence d’une stratégie conjointe (Gouvernement – PNUD) de mobilisation et d’optimisation des partenariats et des financements ; et
6. Les actions de résilience et d’adaptation aux changements climatiques sont pertinentes et d’actualité, mais il manque à certaines d’entre-elles l’efficience et l’efficacité nécessaires pour impacts tangibles et durables.

**Les Principales Recommandations de l’Evaluation**

1. Poursuivre avec les actions de sensibilisation et de partage de connaissance dans le domaine (environnement et changement climatique) en privilégiant dorénavant les cibles de la relève générationnelle :
* les jeunes et les enfants (Ministères de l’Education national, de l’enseignement supérieur) et contribuer à introduire ces questions dans le curricula des écoles,
* les Organisations de la société civile (OSC) pour maintenir la veille sur ces questions environnement et de changement climatique,
* Editer et diffuser (pour le Grand public) à des fins pédagogiques tous les paquets supports d’animation et de sensibilisation sur ces questions

1. Améliorer le cadre de coopération entre le PNUD et le PNUE notamment en ce qui concerne la mutualisation des moyens (financiers et humains), le coaching et les appuis au MEDD sur le volet Changements climatiques ; Et soutenir l’Etat pour le renforcement des cadres organisationnels et de coopération intersectorielles pour l’environnement et le changement climatique
2. Poursuivre avec les actions visant l’intégration des questions environnementales et de changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels de développement et veiller à la prise en compte effective de ces questions dans la mise en œuvre de ces politiques, stratégies et programmes

Contribuer à l’unification du cadre légal et règlementaire de gestion environnementale durable par des appuis divers au Gouvernement pour l’harmonisation du corpus juridique relatif à la gestion durable des ressources naturelles et de l’environnement et la finalisation et adoption des textes d’application de la loi cadre sur l’environnement pour enrayer certains dysfonctionnements en matière de protection de l’environnement (gestion des ressources naturelles, aménagement du territoire, lutte contre la pollution, etc.)

1. Appuyer l’élaborer d’une stratégie conjointe (Gouvernement –PNUD) de mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et le changement climatique, qui intègre toutes les opportunités de financement pour lesquelles la Mauritanie est éligible (Fonds vert Climat ; Pools de financement du secteur énergie durable et Divers guichets de facilité de financement)
2. Poursuive et améliorer l’efficience et l’efficacité des actions (programmes et projets) de résilience et d’adaptation aux changements climatiques à travers la formation technique des acteurs nationaux
3. Poursuivre avec le coaching et l’appui pour les autres étapes du processus SE4ALL (Elaboration et validation d’une stratégie nationale, d’un Agenda-Action et d’un Prospectus d’investissement SE4ALL/Mauritanie) en synergie et complémentarité avec les approches des Institutions financières (Banque Mondiale et Banque Africaine pour le Développement) et du Bureau régional -Afrique) du PNUD qui travaillent tous sur la même problématique SE4ALL pour coaching des pays.

|  |
| --- |
| **Synthèse des résultats d’évaluation** |
| **Notation : 4 (bien) ; 3 (assez bien) ; 2 (passable) ; 1 (faible)** | **Rôles et Contributions du PNUD** |
| **Pertinence**  | **Cohérence** | **Efficience** | **Efficacité** | **Impact effectif ou potentiel** | **Durabilité des acquis** |
| **Domaines** | **Rôles et Contributions du PNUD** | **Résultats et produits attendus** |
| **Création d’une vision nationale** | Plaidoyers et partages de connaissances du PNUD pour la création d’une vision nationale sur les dimensions et enjeux de l’environnement et changements climatiques | Le partage et l’acquisition d’une vision d’ensemble sur les questions environnementales et de changement climatique (manifestations et portées des phénomènes)  | **4** | **4** | **4** | **4** | **4** | **4** |
| La prise de conscience sur les interrelations Environnement–Energie-Pauvreté-Développement durable  |  |  |  |  | **4** | **4** |
| La prise de conscience sur les changements climatiques et leurs effets   |  |  |  |  | **4** | **4** |
| **Appropriation nationale des thématiques et conventions internationales** | Appuis et coachings du PNUD pour l’appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques  | L’appropriation nationale des thématiques et conventions internationales sur l’environnement et les changements climatiques  | **4** | **4** | **3** | **3** | **4** | **4** |
| Participation active aux rencontres et échanges internationaux  |  |  |  | **3** | **3** | **2** |
| **Intégration des questions environnementales et les changements climatiques les politiques, stratégies**  | Participations du PNUD  à l’intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement | Le renforcement des cadres organisationnels et de coopération pour l’Environnement et les Changements Climatiques  | **4** | **2** | **2** | **2** | **2** | **2** |
| La Gouvernance institutionnelle, politique et stratégique du développement environnemental durable (Maîtrise d’ouvrage et ancrages des problèmes et questions liés à l’environnement)  | **4** | **3** | **3** | **3** | **3** | **2** |
| **Mobilisation des partenariats et financements, concertations et coordination** | Contribution du PNUD au développement de la coopération et des financements pour l’environnement et les changements climatiques  | La mobilisation des partenariats et des financements pour l’environnement et les changements climatiques  | **4** | **3** | **2** | **2** | **3** | **1** |
| L’optimisation des partenariats et interventions pour l’environnement et le changement climatique (concertations, coordinations, subsidiarités, synergies et complémentarités)   | **4** | **2** | **2** | **2** | **2** | **2** |
| **Formulation et mise en œuvre de projets et programme thématiques de résilience et d’adaptation aux changements climatiques** | Formulation et mise en œuvre de projets et programme thématiques de résilience et d’adaptation aux changements climatiques | * Préservation des écosystèmes et diversités biologiques
 | **4** | **3** | **3** | **3** | **3** | **3** |
| * Préservation du patrimoine forestier et lutte contre la désertification
 | **4** | **3** | **2** | **2** | **2** | **2** |
| * Prévention et gestion des risques et catastrophes liées au climat
 | **4** | **3** | **2** | **2** | **2** | **2** |
| * Gestion durable des ressources naturelles
 | **4** | **2** | **2** | **2** | **2** | **2** |
| * Redéploiements énergétiques à écobilan positif
 | **4** | **3** | **3** | **3** | **3** | **2** |
| * Pollutions, nuisances et gestion des déchets
 | **4** | **3** | **3** | **3** | **2** | **2** |
| * Prévention des crises et Relèvement (préventions des conflits liés à l’environnement et renforcement de la cohésion sociale)
 | **4** | **3** | **2** | **2** | **2** | **2** |
| **Synthèse** |  |  | **4** | **3** | **2,5** | **2,5** | **3** | **2,5** |

**IX. ANNEXES**

1. PNUD/RIM, Rapport annuel 2012 [↑](#footnote-ref-1)
2. UNDP / RIM, Rapport 2012 [↑](#footnote-ref-2)
3. Document UNDAF 2012-2016 [↑](#footnote-ref-3)
4. UNDAF, op, cit [↑](#footnote-ref-4)
5. UNDAF, op, cit [↑](#footnote-ref-5)
6. Articulation des réseaux territoriaux et thématiques pour la gouvernance et le développement local [↑](#footnote-ref-6)
7. Comme le stipulent ses Termes de référence (CF. TDR) [↑](#footnote-ref-7)
8. CF. Termes de référence de l’évaluation (TDR) [↑](#footnote-ref-8)
9. Ministère de l’Environnement et Développement durable [↑](#footnote-ref-9)
10. Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Mines [↑](#footnote-ref-10)
11. Communauté Economique des Etats de l’ Afrique de l’Ouest [↑](#footnote-ref-11)
12. Union Economique et Monétaire Ouest Africaine [↑](#footnote-ref-12)
13. Décision A/Dec.24/0106 du 12 janvier 2006, de Chefs d’Etats des Etats Membres de la CEDEAO [↑](#footnote-ref-13)
14. Accord de partenariat PNUD/CEDEAO et Démarche validée, mars 2006 à Dakar (Document de Travail du PREP/UNDP, 2006) [↑](#footnote-ref-14)
15. UNDP / RIM, Rapports annuels d’activités [↑](#footnote-ref-15)
16. Etude d’une stratégie de communication pour le PANE », Document, PNUD, juin 2003 (doc interne, Malika Nekli et Jean Yves Clavreul [↑](#footnote-ref-16)
17. PAN-LCD » ; Rapport Maadin. 02/2002 [↑](#footnote-ref-17)
18. PNUD/MDRE/DDD/DAES : «Définition et Mise en Œuvre d’un Programme de Stratégie Nationale pour le Développement et l’Environnement dans le cadre de l’Agenda 21 » [↑](#footnote-ref-18)
19. a)– Prodoc APE 2007-2008 ; b) – Profil environnemental et Pauvreté des Communes d’Aghorat/Assaba et Baédian/Guidimakha  (doc 2008); c) – Rapport EIE / Parc National Diawling, 2010 ; d) – Analyse de l’intégration de l’environnement dans les politiques sectorielles  en Mauritanie (doc 2010); e) – Statistiques d’intégration de l’environnement et changements climatiques dans le système éducatif mauritanien (doc 2012) ; f) évaluation rapide du projet APE 1 & 2 (doc 2011) [↑](#footnote-ref-19)
20. Fonds pour l’Environnement Mondial (GEF en anglais) [↑](#footnote-ref-20)
21. Programme de Microfinance /FEM [↑](#footnote-ref-21)
22. a) - Articulation de Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local (ART-GOLD) ; b) – Rapport AGM, Final [↑](#footnote-ref-22)
23. Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture [↑](#footnote-ref-23)
24. Programme des Nations Unies pour l’Environnement [↑](#footnote-ref-24)
25. UNDP/RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-25)
26. UNDP/RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-26)
27. PANE II (2012-2016), MDEDD, avril 2012 [↑](#footnote-ref-27)
28. Document MDEDD/DPCIE, août 2013 [↑](#footnote-ref-28)
29. UNDP / RIM, Rapport 2012 [↑](#footnote-ref-29)
30. UNDP/RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-30)
31. Selon le Conseiller Technique chargé de la Cellule de coordination du Programme national Changement Climatique [↑](#footnote-ref-31)
32. Rapport d’activités de la Cellule de coordination du Programme national Changement [↑](#footnote-ref-32)
33. Rapport d’activités de la Cellule de coordination du Programme national Changement [↑](#footnote-ref-33)
34. UNDP/ RIM, Rapport annuel 2012 [↑](#footnote-ref-34)
35. UNDP / RIM, Rapports 2012 à 2015 [↑](#footnote-ref-35)
36. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-36)
37. UNDP / RIM, Rapport annuel 2012 [↑](#footnote-ref-37)
38. UNDP/RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-38)
39. UNDP /RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-39)
40. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-40)
41. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-41)
42. APE, a) - Rapport de revue des dépenses publiques sur les Changements Climatiques en Mauritanie (doc, 2015) ; b) – Rapports annuels d’activités [↑](#footnote-ref-42)
43. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-43)
44. UNDP / RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-44)
45. UNDP / RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-45)
46. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-46)
47. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-47)
48. UNDP /RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-48)
49. UNDP /RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-49)
50. UNDP / RIM, Rapport 2013 [↑](#footnote-ref-50)
51. BGP : a)Prodoc ; b) - Evaluation à mi-parcours (2014) ; c) - Rapports annuels 2011-2012 ; d) –Notes de contribution du PNUD à travers le programme BGP (2016) [↑](#footnote-ref-51)
52. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-52)
53. UNDP/RIM, Rapport 2014 [↑](#footnote-ref-53)
54. UNDP/RIM, Rapport 2014 [↑](#footnote-ref-54)
55. UNDP / RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-55)
56. SE4ALL qui vise trois objectifs essentiels : Accès universel aux services énergétiques modernes (électricité, combustible de cuisson et force motrice), Amélioration du mix énergétique national à écobilan positif et l’amélioration de l’efficacité énergétique globale. [↑](#footnote-ref-56)
57. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-57)
58. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-58)
59. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-59)
60. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-60)
61. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-61)
62. Rapports d’activité du Programme APE (Articulations pauvreté environnement) [↑](#footnote-ref-62)
63. AP/En : a) - Prodoc 2012 ; b) Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-63)
64. SAICM : Rapport d’évaluation finale (2013) [↑](#footnote-ref-64)
65. APCC : a) – Prodoc AP CC ; b) – Rapport annuel AP CC (2013) [↑](#footnote-ref-65)
66. Cf. PTFM : a) – Rapport d’évaluation finale (2015) ; b) – Prodoc du Programme national PTFM solaire [↑](#footnote-ref-66)
67. UNDP/RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-67)
68. UNDP/RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-68)
69. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-69)
70. MDG Fund, Final Report [↑](#footnote-ref-70)
71. BGP : a) - Prodoc; b) – Rapports annuels 2011 – 2012, c) – Evaluation à mi-parcours, 2014 ; d) – Note de contribution du PNUD à travers BGP (2016) [↑](#footnote-ref-71)
72. Prodoc APE3, op, cit [↑](#footnote-ref-72)
73. Présentation AGM, mai 2015 [↑](#footnote-ref-73)
74. UNDP/ RIM, Rapport 2013 [↑](#footnote-ref-74)
75. UNDP / RIM, Rapport 2013 [↑](#footnote-ref-75)
76. UNDP / RIM, Rapport 2013 [↑](#footnote-ref-76)
77. UNDP / RIM, Rapport annuel 2012 [↑](#footnote-ref-77)
78. UNDP/RIM, Rapport annuel 2012 [↑](#footnote-ref-78)
79. UNDP/RIM, Rapport 2013 [↑](#footnote-ref-79)
80. L’AMCC utilse l’Approche Territoriale Intégrée du programme ART GOLD PNUD pour l’intégration du changement climatique dans la planification à travers les PCTI suivant un processus participatif , inclusif et multiniveaux [↑](#footnote-ref-80)
81. Rapport d’évaluation du projet PTFM solaire, 2015 [↑](#footnote-ref-81)
82. UNDP / RIM, 2012 [↑](#footnote-ref-82)
83. UNDP / RIM, Rapport 2013 [↑](#footnote-ref-83)
84. Prodoc BGP, op, cit [↑](#footnote-ref-84)
85. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-85)
86. UNDP/RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-86)
87. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-87)
88. Rapports annuels 2011 – 2012 du Programme BGP [↑](#footnote-ref-88)
89. UNDP / RIM, Rapport annuel 2014 [↑](#footnote-ref-89)
90. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-90)
91. Cf. Notes de contribution du PNUD à travers BGP fournie à la mission d’évaluation (2016) [↑](#footnote-ref-91)
92. UNDP/RIM, Rapport 2014 [↑](#footnote-ref-92)
93. UNDP/RIM, Rapports annuels 2013, 2014 [↑](#footnote-ref-93)
94. Réalisations visitées par la présente mission d’évaluation du rôle et contribution du PNUD pour l’environnement et le changement climatique. [↑](#footnote-ref-94)
95. Programme régional Energie-Pauvreté (PREP) du PNUD [↑](#footnote-ref-95)
96. Cf : a) – Rapport d’évaluation finale du projet PTFM solaire (avril, 2015), b) – Prodoc du Programme national PTFM solaires (décembre 2015) [↑](#footnote-ref-96)
97. Agence de promotion de l’accès universel aux services régulés de base (électricité, eau potale et télécommunication) [↑](#footnote-ref-97)
98. Société nationale d’électricité (opérateur traditionnel du secteur de l’électricité) [↑](#footnote-ref-98)
99. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-99)
100. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-100)
101. Prodoc SAICM, 2010 [↑](#footnote-ref-101)
102. Rapport d’évaluation finale Projet SAICM, 2013 [↑](#footnote-ref-102)
103. [↑](#footnote-ref-103)
104. UNDP / RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-104)
105. Rapport final Projet PTFM solaire, 2015 [↑](#footnote-ref-105)
106. UNDP / RIM, Rapports annuels 2013 , 2014 [↑](#footnote-ref-106)
107. UNDP § RIM, Rapport annuel 2013 [↑](#footnote-ref-107)
108. Rapport de mission conjointe PNUD et ONM en 2015 [↑](#footnote-ref-108)
109. UNDP / RIM, Rapport annuel 2015 [↑](#footnote-ref-109)